

LE MOIS A L'UNESCO

N° 65

Bulletin trimestriel d'information

AVRIL – JUIN 2007

La famille

7ème Conversation du CCIC

Centre Catholique International de Coopération avec l'UNESCO
9, rue Cler – 75007 Paris

**LE MOIS A L'UNESCO
THE MONTH AT UNESCO
EL MES EN LA UNESCO**

**ISSN : N° 1014 - 9317
ISSN : N° 1014 - 9759
ISSN : N° 1014 - 9740**

Bulletin trimestriel d'information édité en français, anglais et espagnol par la SEPIC (Société d'édition de publications et d'information culturelle)

Quarterly Information Bulletin published in French, English and Spanish by the SEPIC (Société d'édition de publications et d'information culturelle)

Boletín trimestral de información editado en francés, inglés y español por la SEPIC (Société d'édition de publications et d'information culturelle)

9, rue Cler – F 75007 Paris

Tél. 33 (0)1.47.05.17.59

Fax : 33 (0)1.45.56.90.92

E-mail : infos@sepic-fr.com

Directeur de la publication/Director of the publication/Director de la publicación :

Pr Mgr Guy-Réal Thivierge

Rédacteur en chef/Chief Editor/Jefe de redacción : Pierre Kemner

Photocomposition/Phototypesetting/Fotocomposición : Sophie Quélen

Impression/Printing Section/Impresión : Eric Sternat

Abonnement annuel/Annual Subscription/Suscripción anual :

- **France : 54 €**

- **Tout autre pays : 59 €**

- **Diffusion Internet : 27 €**

Abonnement de soutien/Supporting subscription/Suscripción de apoyo : **100 €**

Règlement par chèque bancaire au nom de la SEPIC (En évitant les Eurochèques)

Payment by bank check to SEPIC (Please do not send Eurocheques)

Pago por cheque bancario dirigido a la SEPIC (Excepto los Eurocheques)

9, rue Cler – F 75007 Paris

SOMMAIRE

DOSSIER

La famille, 7ème Conversation du CCIC

- Introduction par le Pr Mgr Guy-Réal Thivierge 9
- La famille : la tentation de méconnaître l'altérité (Pr Xavier Dijon, S.J.)..... 12
- Famille : contradictions et enjeux (Pr Xavier Lacroix) 15

La famille humaine est aussi la famille de Dieu (P. Hugues Derycke) 18

UNESCO

- Avant-propos : L'éducation et la violence..... 19

Direction Générale

- Visite de la Reine de Jordanie à l'UNESCO 20

Education

- Rapport 2007 sur l'Education pour tous 20
- Internet et le partage des ressources de formation 20
- Séminaire de recherche sur les défis de l'Afrique en matière d'éducation 21
- L'UNESCO et la qualité de l'éducation en Amérique Latine et aux Caraïbes ... 21
- L'éducation prise pour cible 21
- La corruption dans le domaine de l'éducation 22
- Comment résoudre la violence à l'école 22
- Distinction par l'UNESCO et Microsoft des enseignants qui utilisent les TIC . 23

Sciences Exactes et Naturelles

- 14ème session du Comité international de bioéthique 23
- Tsunami : il faut renforcer les procédures d'urgence dans les pays
les plus vulnérables 23
- Sauvegarder les océans et s'attaquer au changement climatique 24
- 50ème anniversaire de l'Institut pour l'éducation relative à l'eau 24
- Lancement d'un nouveau cycle de bourses pour des jeunes chercheurs 24
- « Tout sur les dauphins ! Une brochure multilingue » 24

Sciences Sociales et Humaines

- Les migrations : en finir avec les inquiétudes 24
- Accélérer la ratification de la Convention contre le dopage dans le sport 25
- Signature entre l'UNESCO et Sony Ericsson WTA Tour
en faveur de l'égalité des genres 25
- Populations : de l'explosion à l'implosion ? Entretiens du XXe siècle 25

Culture et Patrimoine

- Entrée en vigueur de la Convention sur la protection et la promotion
de la diversité des expressions culturelles 26
- 45 candidatures pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial 26
- La rampe des Maghrébins à Jérusalem : préoccupation de l'UNESCO 26
- Condamnation de l'attaque du monastère Decani au Kosovo 26
- Condamnation de la nouvelle attaque contre le Mausolée de Samara 27

- Nouvelles inscriptions sur le Registre UNESCO Mémoire du monde	27
- Attention aux changements climatiques ! Ils mettent en péril les sites du patrimoine	27
- Confirmation des menaces qui pèsent sur les îles Galapagos	27
- La diversité culturelle en Europe du Sud-Est	28
- Accord UNESCO-Fédération internationale d'astronautique	28
- Exposition « Patrimoine vivant : à la découverte de l'immatériel »	28
- Journée mondiale de la poésie	28

Communication

- Journée mondiale de la liberté de la presse	28
- L'UNESCO et la défense de la liberté de la presse	29
- Projet de création d'un réseau de télévisions publiques lusophones	30

INFORMATIONS CATHOLIQUES

- Avant-propos : Cent ans de scoutisme	31
--	----

Saint-Siège

- L'Eglise et la lutte contre la pauvreté dans le monde	32
- Amour du prochain, remède aux défis du monde	33
- Justice internationale et « gouvernance » internationale	33
- Appel à une répartition plus juste de la richesse du monde	33
- Le dialogue entre croyants mène au dialogue entre les civilisations et à la paix	34
- Le dialogue interreligieux et la promotion du dialogue des cultures	34
- Il faut répondre aux nécessités immédiates des personnes déplacées	35
- Il faut gérer l'eau de manière solidaire	35
- Désarmement et non-prolifération nucléaire demandent un climat de confiance	35
- Le Conseil pontifical « Cor Unum » reçoit le Prix « Oswald von Nell-Breunig »	36

Afrique

- La fuite des cerveaux freine le développement du continent	36
- Congo RD : Appel des évêques après les massacres de la fin mai	37
- Egypte : Nouveaux centres éducatifs fondés par un missionnaire combonien ...	37
- Kenya : La Fondation Kianda œuvre pour le développement social de la femme	37
- Nigeria : Un centre d'accueil pour les victimes de la traite des êtres humains ..	37
- Ouganda : « Radio Pacis » déclarée meilleure radio d'Afrique	37
- République Centrafricaine : L'Eglise doit s'engager au service de la paix	37
- Rwanda : Journée de deuil national commémorant le génocide de 1994	38
- Soudan : Benoît XVI demande une solution négociée pour le Darfour	38
- Tchad : Inauguration d'une école pour enfants réfugiés	38
- Zambie : Les évêques déçus par l'absence de nouvelle constitution	38

Amérique

- Séminaire sur l'impact de la mondialisation en Amérique Latine	39
- Brésil : Don de Benoît XVI en faveur de la défense de l'Amazonie	39
- Etats-Unis : La loi sur le suicide en Californie considérée comme anti-catholique	39

Asie

- Bornéo : Une association de crédit mutuel animée par des catholiques	39
- Cambodge : Le roi inaugure une école animée par les Salésiens	40
- Corée du Sud : Centre de consultation et de soutiens pour jeunes en difficulté..	40
- Inde :	
Manifestation des chrétiens contre les violences qui les touchent	40
L'Eglise catholique salue la victoire d'une « intouchable » dans l'Uttar Pradesh	40
Il faut promouvoir un journalisme fondé sur les valeurs authentiques	40

Publication en langue malayalam de « L'Osservatore Romano »	41
- Pakistan : Premier anniversaire d'un programme radio interreligieux	41
- Sri Lanka : Pessimisme de l'Eglise catholique concernant la guerre civile	41
- Terre Sainte :40 ans après la guerre de 1967, appel à travailler pour la paix	41
Europe :	
- Il faut des politiques éducatives courageuses	41
- Congrès international sur le christianisme et la sécularisation	42
- Rassemblement chrétien à Stuttgart	42
- Allemagne : Une chaire Benoît XVI à Ratisbonne	42
- France :	
Les rapports de l'Etat et des religions	42
Benoît XV et le rapprochement des mouvements scouts catholiques français ...	43
Anniversaire de « Nouvelle Cité »	43
Organisations Catholiques	
- Action Catholique Ouvrière	43
- Caritas Internationalis	43
- Fédération Internationale des Universités Catholiques	43
- Mouvement International d'Apostolat des Milieux Sociaux Indépendants	44
- Union Catholique Internationale de la Presse	44
La Vie du CCIC	
- Décès du Père Lucien Schmitt.....	44

GILLES DELIANCE



Au terme de quarante années de bons et loyaux services passés au Centre Catholique International de Coopération avec l'UNESCO (CCIC), l'heure d'une retraite bien méritée a sonné pour Gilles Deliance. Ayant d'abord commencé comme collaborateur de Jean Larnaud, co-fondateur du Centre avec Monseigneur Jean Rupp, Gilles lui succéda en juin 1995 comme directeur, fonction qu'il a occupée jusqu'à son départ le 31 mai dernier 2007.

Gilles demeure l'une des figures les plus connues des milieux associatifs catholiques et un très grand connaisseur des arcanes de l'UNESCO. Il a toujours œuvré en homme profondément convaincu de l'importance de la place et du rôle que doit jouer, aujourd'hui peut-être plus que jamais, l'Eglise dans un monde globalisé. Une Eglise au service des besoins de ses propres fidèles, une Eglise ouverte et en dialogue avec les cultures et les autres religions. Son immense attachement aux valeurs de solidarité, de concertation et de coopération qui caractérisent les activités du Centre, ont donné une âme à son engagement et à son remarquable dévouement.

Nous souhaitons à Gilles Deliance une retraite à la fois heureuse et féconde, car nous sommes convaincus que son départ du CCIC marquera le moment de nouvelles découvertes, de nouveaux engagements, de nouveaux services, là où d'autres milieux pourront bénéficier de la richesse de son expérience peu commune.

Gilles, tous ceux et celles qui te connaissent et t'apprécient te souhaitent beaucoup de bonheur et bon vent ! Et ils sont nombreux et sincères ceux et celles qui partagent avec toi la joie de la mission accomplie.

Pr Mgr Guy-Réal Thivierge,
Président du CCIC.

Paris, 19 juillet, 2007.

L'humain au cœur du monde

« La famille »

Septième Conversation du CCIC

Introduction

*Pr Mgr Guy-Réal Thivierge
Président du CCIC*

Distingués conférenciers
Messieurs les Professeurs Dijon,
Pérez Testor et Lacroix,
Mesdames, Mesdemoiselles,
Messieurs,
Vous tous, bien chers collaborateurs
et amis du CCIC,

Je me permets de rappeler, et je le fais avec une joie et une fierté affichées, que nous nous rencontrons aujourd'hui pour la septième fois dans le cadre des Conversations du CCIC. Soyez donc une fois encore les bienvenus et sincèrement remerciés de votre fidèle participation et de votre disponibilité à vivre cette expérience d'un dialogue ouvert, respectueux et chercheur de lumière. Notre présence ce matin dans l'enceinte de l'UNESCO exprime notre volonté ferme de mieux comprendre la place de l'humain, notamment celle de la famille, au cœur de notre monde. Comprendre non seulement pour comprendre à la manière d'un exercice purement intellectuel, mais comprendre aussi pour entreprendre, pour transformer. Comprendre dans le but de construire ensemble par nos engagements une maison humaine, une famille humaine, qui soit pleinement à hauteur d'homme et à hauteur de Dieu.

Notre rencontre revêt aujourd'hui une dimension nouvelle et je n'hésite pas à affirmer qu'elle s'en trouve enrichie, puisqu'elle a été pensée et organisée en collaboration cette fois avec des responsables du Groupe « Famille » de la Conférence des Organisations Internationales Catholiques auprès de l'UNESCO. Notre réflexion sur *la famille, enjeux d'hier et d'aujourd'hui* s'articule en deux temps qui s'illuminent et se complètent l'un et l'autre. En effet, tout en maintenant ce matin le modèle habituel de notre Conversation, nous aurons cet après-midi, pour ceux et celles qui le souhaitent et j'espère vivement que vous serez nombreux à demeurer parmi nous, l'occasion de prolonger nos travaux au cours d'un Colloque sur *l'Éducation primaire au service du développement durable : quel rôle pour la famille ?* Des témoignages d'ici et d'ailleurs viendront illustrer des initiatives et des engagements créatifs et audacieux en faveur de la famille.

Je salue avec enthousiasme et intérêt la collaboration du Groupe « Famille » qui nous aide à concrétiser, d'une part, la fonction d'interface que doit de plus en plus, peut-être même de mieux en mieux,

remplir le CCIC au regard des organisations internationales catholiques auprès de l'UNESCO et qui, d'autre part, rend visible notre fervent désir de coopération et de solidarité dans la mise en place des services divers et variés que nos institutions sont appelées à offrir dans leurs champs spécifiques d'engagement. La mise en commun de nos ressources ne peut que favoriser la qualité de nos prestations respectives et, partant, la consolidation de nos actions. Je profite de cette occasion pour féliciter l'ensemble des acteurs de cette synergie porteuse d'espérance. Une nouvelle manière de penser l'avenir de nos Conversations est peut-être née ! Elle est la bienvenue.

La famille entrevue sous de multiples aspects, ses enjeux, constitue donc le cœur de nos travaux et de nos dialogues de ce jour. Des approches anthropologique, sociale, éducative (surtout cet après-midi), psychologique et théologique seront esquissées par nos experts. Elles ne peuvent viser à être exhaustives et, comme à l'accoutumée, elles font appel aux fruits de notre participation à ces conversations qui s'exprimeront, entre autres, à travers les orientations et les questions que nous ferons remonter vers ces

mêmes experts. Réfléchir et découvrir ensemble, spécialistes et participants, sont au cœur de la démarche proposée par les Conversations ; celles-ci demandent à être prolongées dans nos institutions d'appartenance.

La thématique choisie pour notre rencontre ne manque pas d'actualité, c'est là le moins que l'on puisse dire. Au cours des dernières semaines où j'ai eu l'occasion de circuler en Inde, en Europe et en Amérique du Nord, j'ai personnellement été très attentif et frappé par la place qu'occupe la famille dans le débat public. Par exemple, en Inde, de nombreux projets de recherche sont en cours de réalisation dans les universités catholiques et d'Etat ; ils visent à accompagner, sans aucun doute aussi à anticiper dans la mesure du possible, de nouvelles mesures gouvernementales dont l'application est prévue dans les mois à venir. Au Canada, plus particulièrement au Québec, la troisième semaine de mai était officiellement consacrée à la famille. Il y a quelques mois, un numéro du « *Courrier International* » titrait la *Famille (qui) revient... vers une révolution conservatrice* ! Comment ne pas se référer à la Résolution sur la famille en Europe. En effet, plus de vingt associations ont signé au Parlement européen une Résolution, fruit d'un mouvement familial sans précédent, sur la famille reconnue comme « le pilier du modèle social européen ». Dans le concert des nombreuses initiatives mises en place autour de la famille, nous devons aussi rappeler que cette dernière fait régulièrement l'objet de réflexions et d'orientations tant de la part du Saint-Père lui-même que du Conseil Pontifical pour la Famille et des autres dicastères romains.

Nous l'aurons tous observé. A notre époque, la famille, tout comme les autres institutions et peut-être plus qu'elles, a été atteinte par les transformations larges, profondes et

rapides, de nos sociétés et de nos cultures. Elle subit de nombreuses pressions qui la déstabilisent ou tout au moins la déforment tant et si bien que définir aujourd'hui la famille ne semble plus une chose évidente. Au cours des dernières décennies, en effet, les manières dont les familles se forment, se transforment et se divisent ont été profondément modifiées. Par exemple, dans la majeure partie des pays européens, le taux des mariages (c'est-à-dire le nombre des mariages célébrés chaque année au regard de la population totale), a subi une forte baisse. Le mariage ne symbolise plus le passage de l'adolescence à l'âge adulte, ou l'événement qui légitime l'accès à la vie sexuelle, ou encore le fondement nécessaire de la vie et de la procréation. La révolution des paradigmes est telle que dans plusieurs milieux le concept même de famille est soumis à rude discussion et très souvent on lui préfère celui de « familles » au pluriel, qui semble mieux adapté à définir la multiplicité des manières de vivre ensemble et les expériences familiales que traverse l'individu tout au long de sa vie.

Les études sociales actuelles, et même celles du passé, au-delà de la diversité des approches utilisées, ont toujours cherché à ramener la famille à des *modèles*. Aucun de ces modèles aujourd'hui semble exhaustif ni même adapté pour définir ce milieu en constante mutation et devenir. Le moment historico-culturel actuel, toujours plus marqué par le phénomène de la globalisation et une recherche d'homogénéisation, fait émerger un concept et une forme de famille toujours plus différenciés et profondément caractérisés par l'individualisme. Nous faisons face à une « déclinaison au pluriel » de la famille, une pluralisation qui envahit tous les aspects de la vie familiale et face à laquelle les différents modèles de famille deviennent réducteurs et inadéquats.

De fait, au plan socio-démographique, nous retrouvons une typologie familiale fortement diversifiée dans ses manifestations : la famille étendue, élargie, nucléaire (parents et enfants ; il est encore le modèle le plus répandu), monoparentale, reconstituée, multiethnique, l'union de fait, l'union civile, l'union homosexuelle. Par ailleurs, nous ne pouvons pas oublier les importants changements survenus depuis les années 70 en matière de législation sur la famille ; je pense, entre autres, à la loi sur le divorce relativement récente dans certains pays européens ; de même, la législation au regard de l'adoption et les revendications de certains groupes de pression en ce domaine. Comment enfin, toujours dans le cadre des mutations législatives, ne pas mentionner la loi sur l'avortement qui tient elle aussi sa place dans le panorama des bouleversements touchant le mariage, la famille et l'ouverture à la vie ?

Force nous est de reconnaître que l'image du mariage a changé dans nos sociétés modernes : il a cessé d'être proposé par la loi comme un « pacte pour la vie » et il est devenu un contrat résiliable à chaque moment sur la base de la volonté d'un seul des partenaires. Dans ce contexte, la famille est désormais entrée dans un processus accentué de privatisation ; celle-ci et l'individualisme qui en résulte peuvent certainement être considérés comme des clés de lecture du changement que nous venons d'évoquer il y a un instant et qui touchent au sens même de la famille.

Si nous acceptons d'examiner l'ensemble de cette problématique éminemment changeante de la famille non seulement à partir de points de vue culturel, sociologique et politique, mais aussi dans une perspective chrétienne, catholique, une première responsabilité s'impose à nous : connaître les situa-

tions, les évolutions, au milieu desquelles la famille et, avec elle, le mariage, se réalisent aujourd'hui. Cette étape est une exigence que l'on ne saurait négliger. Car c'est aux familles de notre temps que l'Eglise, et avec elle tous les chrétiens, doivent apporter l'Evangile, immuable et toujours nouveau, de Jésus-Christ, de même que ce sont les familles plongées dans les conditions actuelles du monde d'aujourd'hui qui sont appelées à vivre le projet de Dieu les concernant.

Nous sommes aussi invités au discernement, à la lecture attentive des signes des temps, puisque les exigences et les appels de l'Esprit se font entendre à travers les événements de l'histoire. En ce sens, l'Eglise peut être amenée à une compréhension plus profonde de l'inépuisable mystère de la famille (et du mariage), « même à partir des situations, des questions, des angoisses et des espoirs des jeunes, des époux et des parents d'aujourd'hui », tel que le soulignait Jean-Paul II en 1981 dans son Exhortation Apostolique « *Familiaris Consortio* » (§5), reprenant là un mot très fort de « *Gaudium et Spes* » (§4).

A cela s'ajoute une composante essentielle de notre temps et particulièrement caractéristique de nos sociétés : la recherche de sens. Les femmes et les hommes de nos sociétés cherchent sincèrement et parfois douloureusement un sens, une orientation, une réponse aux problèmes souvent graves qui affectent leur vie personnelle, familiale et matrimoniale. La pluralité des visions et des modèles qui s'offrent

à eux peut apparaître séduisante, certes, mais ils compromettent trop souvent la liberté, la dignité de la personne humaine, le dessein de Dieu sur la famille et le mariage, la Vérité révélée en Jésus-Christ.

Les chrétiens ont le devoir de réfléchir et de s'engager en profondeur afin que la nouvelle culture qui apparaît soit intimement évangélisée, que soient identifiées et connues les vraies valeurs, que soient défendus les droits de l'homme et de la femme et que la justice soit promue dans les structures de la société. Ainsi le « nouvel humanisme » chrétien ne détournera pas les hommes de leurs rapports avec Dieu, mais il les y conduira de façon plus plénière.

Mes bien chers amis, en toutes ces matières, comme dans bien d'autres, notre époque a besoin non seulement de savants mais aussi de sages. Lorsqu'ils sont l'un et l'autre à la fois, nous sommes en droit de nous estimer en situation tout à fait privilégiée. C'est exactement le cas de figure qui s'applique à notre rencontre d'aujourd'hui. Les experts qui nous accompagnent, les Professeurs Dijon (jésuite), professeur à la Faculté de droit des Facultés Universitaires Notre-Dame de Namur (Belgique), Pérez Testor, directeur de l'Institut de Santé Mentale Vidal i Barraquer de l'Université Ramon Llull (Espagne) et Lacroix, doyen émérite de la Faculté de théologie et ancien directeur de l'Institut des sciences de la famille de l'Université Catholique de Lyon (France), sont à la fois connus, reconnus et appréciés dans l'exercice de leur spécialité et de leur engagement. Qu'ils soient à l'avance remerciés

pour leur éclairante contribution à notre rencontre. Sans plus tarder je vous invite à les accueillir bien chaleureusement.

Avant de déclarer ouvertes les septièmes Conversations du CCIC, je rappellerai brièvement les règles du jeu pour ce matin. D'autres consignes vous seront communiquées tant au cours de la matinée qu'en début d'après-midi. Chaque expert dispose de quinze minutes pour nous initier aux grands enjeux de la problématique de notre rencontre. Chacun saura mettre en lumière certains aspects liés à son domaine de compétence. Suivra ensuite une période de soixante minutes de dialogue, débats, par petits groupes accompagnés d'un animateur. Une pause santé de trente minutes nous permettra de poursuivre nos Conversations. Ensuite, nous retournerons en plénière pour soixante minutes : ce sera la remontée des questions retenues par les groupes et les réactions des experts.

Je vous souhaite une très agréable et fructueuse matinée qui sera suivie, j'en ai la conviction, d'un après-midi riche d'idées et d'expériences. Au nom du Conseil d'administration du CCIC – ainsi que des autorités du Groupe « Famille » de la Conférence des OIC – je vous remercie de votre présence et de votre généreuse collaboration à toutes nos activités. Vive le CCIC, vive le Groupe « Famille », vive l'HUMAIN AU CŒUR DU MONDE !

Paris, le 2 juin 2007

La famille : La tentation de méconnaître l'altérité

Pr Xavier Dijon, S.J.
Professeur à la Faculté de Droit,
Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur.

La famille est instituée pour donner forme sociale à l'altérité des sexes en tant que génératrice de la vie. Or il arrive que le législateur soit, dans nos pays occidentaux, sollicité pour reconnaître la légitimité de la famille fondée par un couple homosexuel en lui ouvrant les institutions du mariage et de l'adoption, en ouvrant aussi la procréation médicalement assistée au couple lesbien et, demain peut-être, la gestation pour autrui en faveur du couple gay [exemple belge : février 2003 : admission du mariage des personnes de même sexe ; mai 2006 : admission de l'adoption au profit des couples homosexuels ; mars 2007 : admission de la procréation médicalement assistée au bénéfice de tout auteur d'un projet parental, y compris des personnes du même sexe]. Nous voudrions étudier cette tendance-là non pas pour l'analyser en détail, mais pour tenter d'expliquer à partir d'elle le combat spirituel qui attend les familles d'aujourd'hui. Le sujet est délicat vu l'impact affectif important de ces questions de vie et d'amour, vu surtout la difficulté de critiquer des logiques sociales sans paraître en même temps porter un jugement de condamnation des personnes, jugement qui serait insupportable. Pour tenter de rendre compte tout de même, aussi humblement que possible, de ce phénomène, on évoque quatre transformations : du rapport à la nature, au corps sexué, à la loi et à Dieu.

1. Du rapport à la nature

Après les errements mythiques de la pensée religieuse et les explorations métaphysiques de la pensée philosophique, la science donne une connaissance jugée

certaine grâce à l'objectivation qui permet la vérification (ou la falsification) : ses résultats, en effet, tombent sous la mesure des sens. L'homme de science peut dire ce qu'est le monde. Il peut dire aussi, finalement, ce qu'est l'homme puisque l'homme, tout compte fait, ne serait qu'une structure organique particulièrement complexe comme le montre le développement de son cerveau. En tout cas, l'homme se donne ici un moyen de connaissance qui permet d'opérer l'impasse sur quelque « mystère » que ce soit.

Sans doute le savant fidèle à sa méthode doit-il se garder de se prononcer sur les réalités qui débordent les limites de son domaine où il n'appréhende que les phénomènes observables, mais la tentation est forte pour lui de considérer comme non existante la dimension qui n'entre pas dans ce champ-là. Telle est la position scientifique qui a réussi à expliquer le monde sans avoir à y faire quelque place que ce soit à un surgissement venu d'ailleurs : ni de Dieu, sans doute (cfr la querelle des deux surdités réciproques du créationisme et de l'évolutionnisme), ni non plus de l'homme, ramené sans aucun reste à ses conditions matérielles d'apparition. En langage aristotélicien, on dira que la mise en évidence scientifique des causes efficaces *comment se fait-il que ?*) a remplacé la recherche philosophique des causes finales (*en vue de quoi se fait-il que.. ?*)

Appliquée au corps humain (biologie), la science permet ainsi la procréation médicalement assistée : l'être humain est « produit » en éprouvette, grâce à la science, comme conjonction d'un ovule et

d'un spermatozoïde. Par là, la science donne raison au scientisme lui-même puisqu'elle a réussi à produire un être qui ne renvoie, de soi, à aucune altérité. Certes, cet être sera amené à l'existence, dit-on, pour réaliser un « projet parental », mais il est conçu – remarquons-le – à l'extérieur d'un tel projet puisque, par exemple, l'embryon pourra matériellement être congelé. Produire l'homme de cette façon-là, n'est-ce pas boucler la boucle fascinante de l'humain ? L'homme voué à une science qui n'a pas besoin d'altérité a engendré le petit d'homme qui n'a pas non plus besoin d'altérité.

Mais ne peut-on déceler dans cette fascination qui saisit la démarche scientifique l'effet-miroir où Narcisse a trouvé la mort ? L'image de l'homme que la science saisit dans les phénomènes sensibles de l'espace et du temps ne renvoie en effet à aucun mystère qui lui en aurait appris davantage sur lui-même. Mais à ne se lire qu'en cette image proposée par la science, l'être humain ne s'y est-il pas noyé ?

2. Du rapport au corps sexué

Aujourd'hui, le sexe n'apparaît plus de lui-même comme « orienté » puisque l'humanité n'est plus pensée comme duelle en son essence. C'est l'individu qui devient l'unité de base : son désir propre représente le début et la fin de sa condition corporelle. Le sujet ne reçoit plus l'altérité en même temps que sa propre différence d'avec l'autre sexe, il « choisit » cette altérité par delà les indications que lui donne son propre corps. Toute l'évolution législative va dans le sens de cette « débiologisation » des rapports

familiaux : divorce, avortement, procréation médicalement assistée élargissent l'espace de liberté de chaque sujet. Prolongeant cette évolution dans la même ligne, on dira que, homme ou femme, peu importe cette contingence de la nature, il faut pouvoir reconnaître la normalité du rapport de deux hommes ou de deux femmes. La société est ainsi requise, agressivement parfois, de reconnaître cette nouvelle conjugalité. Tout rappel d'un ordre symbolique de la dualité sexuelle qui voudrait contredire une telle tendance passerait alors pour une régression vers des âges métaphysiques qui n'ont plus cours dans les démocraties modernes. La famille est ici pensée non plus comme institution de l'altérité mais comme refuge contre la solitude, refuge qui doit pouvoir prendre toutes les formes que l'on voudra, pourvu qu'elles répondent au vœu du sujet individuel dégagé des contraintes naturelles.

Ensuite, par effet de miroir envers le couple hétérosexuel fécond, le couple homosexuel voudra lui aussi confirmer sa légitimité par l'engendrement d'une descendance. Dans cette perspective, l'intérêt de l'enfant censé mieux garanti au sein d'un couple hétérosexuel (ce dont débattent des études psychologiques divergentes, parfois très hâtives comme on sait) n'entre finalement pas en compte puisque, d'une part la différence sexuelle n'a elle-même pas fait sens pour les 'auteurs' de l'enfant, que d'autre part il n'existe désormais aucune raison de préférer telle forme de parentalité à telle autre..

Ces deux premières transformations, menées dans des directions opposées, -dans le sens très *objectif* (scientifique) du rapport à la nature et dans le sens très *subjectif* (homosexuel) du rapport au corps sexué-, se donnent tout de même raison l'une à l'autre. Comme deux miroirs qui se font face, ces deux thèses se renvoient à l'infini l'image d'une naissance qui ne doit plus rien à l'échange sexuel : il n'est désor-

mais plus nécessaire de penser l'engendrement à partir d'une rencontre duelle.

3. Du rapport à la loi

La loi naturelle d'autrefois reconnaissait l'homme et la femme à l'origine de la vie ; tel était le sens de l'institution civile du mariage. La loi naturelle affirmait aussi que les humains sont nés d'emblée pour vivre ensemble dans la Cité qui noue entre eux un lien qui les précède : l'homme était vu comme « animal politique ». Aujourd'hui, la loi positive, issue du « contrat social », n'a gardé de la « loi naturelle » des Classiques que le souci de conserver sa sphère de liberté. Le rôle de la loi consiste désormais, non plus à énoncer la « loi » commune que tous devraient suivre mais à garantir à chacun le plus grand espace en abaissant les contraintes. Il ne s'agit plus de rappeler une quelconque exigence que la *raison* aurait recueillie en cette nature qui lierait déjà mutuellement les humains, il s'agit désormais de poser un acte de *volonté* pour décider des règles du vivre-ensemble à partir du débat démocratique soumis à la loi du politiquement acceptable.

Pour ce faire, la loi met face à face, sans autre médiation (sinon peut-être celle du marché), la liberté et l'égalité, ces deux valeurs qui d'habitude s'opposent dans le champ politique mais qui, ici, se renforcent comme on va le voir. L'*égalité* se regarde au miroir de la liberté, laquelle permet à chacun de se libérer de toutes ses différences (à commencer par la différence sexuelle) pour se retrouver égale aux autres. Ainsi, puisqu'un couple peut se défaire de la différence sexuelle, il faut donner à ce ménage homosexuel les mêmes droits qu'au couple classique. La *liberté*, de son côté, se regarde au miroir de l'égalité au sens où aucun acte du passé ne mérite d'être évalué à une aune quelconque qui ferait la différence entre deux situations apparemment similaires. D'où par

exemple le raisonnement suivant : puisqu'une mère abandonnée par son mari élève seule son enfant, c'est la preuve qu'une femme seule peut avoir un enfant et que *donc* une femme seule peut se faire légitimement inséminer. L'impasse est faite ici sur tout jugement quant au mari qui a déserté le foyer. Le *fait* de l'abandon autorise le *droit* à l'insémination solitaire.

La *liberté* neutralise ainsi les différences tandis que l'*égalité* neutralise les actes de liberté : les deux valeurs ne s'opposent plus ; elles se donnent mutuellement raison comme les deux miroirs qui se font face. Qu'est-ce à dire ? Que la logique démocratique a perdu la médiation de la fraternité qui devait permettre de penser ensemble, en évitant leur neutralisation indéfinie, la liberté de chaque sujet en même temps que l'égalité de tous. Or c'est la famille qui donnait cette idée première de la fraternité. A ce titre, la famille précédait le régime démocratique, pour le fonder en quelque sorte dans ses articulations fondamentales de liberté et d'égalité. Aujourd'hui, c'est l'inverse qui se produit : la loi positive, -et même positiviste, c'est-à-dire coupée de son substrat naturel-, impose son ordre de démocratie abstraite à l'intérieur même de la famille. Au lieu que la relation privée familiale donne son assise au régime public, c'est la loi publique qui 'mange' sa propre assise privée, au besoin même en invoquant paradoxalement le droit à la vie privée pour permettre à chaque citoyen d'instituer dans la cité la famille qui correspond à son désir. Mais, à ce jeu-là, où est passée l'altérité ?

4. Du rapport à Dieu

Le Livre de la Genèse tient sur les trois réalités que nous avons évoquées, - la nature, le couple et la Loi-, une parole qui renvoie chaque fois à l'altérité : le monde vient des « dix paroles » où Dieu dit qu'*il soit* ; le couple humain est image et ressemblance de l'altérité propre à Dieu, la loi est là (l'interdit de

manger de l'arbre de la connaissance du bien et du mal) comme une sollicitude du Créateur pour que vive sa créature. Mais le serpent vient couper la relation au moyen d'un instrument qui pourrait être aussi le miroir. Le miroir possède en effet cet étrange et fascinant pouvoir de fabriquer de l'altérité (virtuelle) à partir de l'identité. On sort, mais en fait on ne sort pas, du même : « vous serez *comme* des dieux ».

En comparaison avec le texte biblique, on ne peut s'empêcher de percevoir dans la triple transformation exposée ici un grand risque de méconnaissance de l'altérité : étudier le monde par la science en considérant comme inexistant le mystère qui n'entre pas dans le champ scientifique, décider de la conjugalité et de l'engendrement non plus à partir d'une nature duelle mais d'un choix propre à l'individu considéré comme unité de base, légiférer pour permettre à tous les citoyens de se retrouver reflétés les uns des autres dans l'abstraction de libertés indifférenciées... Faut-il pour autant diaboliser la Modernité ? Non certes, puisque cette

Etape de l'histoire a donné tant de bons fruits, à commencer par la science et la démocratie-, mais il importe de reconnaître les enjeux de l'avenir. Les chrétiens le feront en puisant dans l'Évangile les lumières nécessaires au discernement.

Dans ses tentations au désert, Jésus casse le miroir que le *Diabolos* (Jeteur en travers) lui tendait pour couper la relation du Fils à son Père. Jésus ne veut pas se mirer en son propre pouvoir de changer les pierres en pains, de se jeter du haut du Temple ou de maîtriser les royaumes de la terre ; il préfère affirmer par trois fois les droits de l'Altérité. Le récit des tentations montre que le Malin n'est pas tant un autre que, plutôt, une *absence* d'autre. Mais c'est tout de même lui qu'il faut débusquer dans le décours des évolutions actuelles de nos sociétés et de nos familles.

Nos sociétés et nos familles pourraient ainsi trouver dans la foi chrétienne considérée comme réserve de sens trois perles de grand prix. D'abord le rappel de l'*altérité* qui constitue l'être humain au

tréfonds de lui-même et dont la famille offre l'apprentissage fondamental. Ensuite l'aide au discernement qu'apporte la catégorie de la *tentation*, puisqu'il n'est pas vrai que l'histoire humaine soit un long fleuve tranquille, mais plutôt la traversée du désert où il arrive que le Mal se déchaîne (le XXe siècle en sait quelque chose). Enfin l'*émerveillement* de ceux qui reçoivent le don qui leur est fait ; le croyant n'a rien à prescrire à Dieu, il peut seulement se retourner sur ce qu'il a reçu de Lui et voir à quel point *convenait* ce qui *est* : que le monde soit créé par un Père, que la loi soit donnée pour rassembler les humains, que l'enfant surgisse en tiers d'une étreinte de deux êtres de chair.

N.B. On trouvera de plus amples développements, dûment référencés, des positions tenues ici dans X. Dijon, « Les miroirs de l'engendrement homosexuel », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques* (Bruxelles), 2007, n° 58.

Bibliographie

- Denys de Béchillon, « Porter atteinte aux catégories anthropologiques fondamentales », *Revue trimestrielle de droit civil*, 2002, p. 47 sv.
- L. de Briey et J. Pitseys, « L'homoparentalité et la fonction du droit », *Revue philosophique de Louvain*, 105 (1-2), 2007, pp. 77-106.
- Daniel Borrillo et Eric Fassin (éd.), « *Au-delà du Pacs ; l'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité* », Paris, PUF, Politique d'aujourd'hui, 2me éd. 2001.
- Xavier Lacroix, « Homoparentalité, les dérives d'une argumentation », *Etudes*, septembre 2003, pp. 201-211.
- Y.-H. Leleu et E. Langenaken, « Inceste, mariage et filiation : les cours supérieures ouvrent une voie libérale », *Journal des tribunaux*, 2007 (n°6264).
- Simone Novaes, V° *Procréation assistée* du *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* édité par Monique Cantosperber, (Paris, PUF, 1996).
- Olivier Rey, « *Itinéraire de l'égaré : du rôle de la science dans l'absurdité contemporaine* », Paris, Seuil, 2003 et, du même auteur, « *Une folle solitude. Le fantasme de l'homme auto-construit* », Seuil, 2006.
- Yan Thomas, « Le droit, la nature et la politique », *Le Débat*, n° 100, mai-août, 1998, p. 106 sv.

Famille : contradictions et enjeux

Pr Xavier Lacroix, Philosophe et théologien
Professeur d'éthique à l'Université Catholique de Lyon
Ancien directeur de l'Institut des sciences de la famille
et ancien doyen de la Faculté de théologie

La famille se trouve aujourd'hui au cœur de la plupart des contradictions de notre société.

Elle est un des tout premiers lieux de solidarité, de liens qui se veulent durables, mais elle est immergée dans une culture libérale et démocratique qui tend à ne penser les relations qu'en termes de liberté et d'égalité, selon la seule logique du contrat, qui rend les liens précaires et conditionnels.

Par ailleurs, la primauté du subjectif conduit à concevoir la famille davantage comme une nébuleuse de relations affectives que comme une institution, c'est-à-dire une source de liens objectifs, un cadre stable, au service du bien commun.

Ou encore, alors que la famille est le lieu de la naissance et de la croissance de la vie, une culture imprégnée par la science et la technique conduit à douter de l'importance de l'ancrage charnel de la filiation et de tout ce qui se donne à travers cet enracinement.

Je n'envisage ici, bien entendu, que des catégories de pensée, des évolutions potentielles, des données encore minoritaires. Car, dans les sociétés occidentales, une nette majorité des familles sont encore stables, fondées sur le mariage et la différence sexuelle. C'est ainsi qu'en France, malgré la montée des divorces, 80% des enfants vivent avec leurs deux parents, 14% seulement des foyers sont monoparentaux et les deux tiers de jeunes affirment que le mariage est préférable pour fonder une famille.

La filiation peut-elle remplacer le mariage ?

La principale contradiction dans laquelle se trouvent aujourd'hui les

discours sur la famille, et parfois les conduites, est la suivante. Tous, ou presque tous s'accordent à reconnaître que les liens *parents-enfants* sont appelés à durer, sont irrévocables et même, osent encore écrire certains auteurs, « indissolubles ». Tous reconnaissent que cette solidité est a priori bonne pour les enfants – dans la mesure du moins, bien entendu, où le lien est « suffisamment bon », selon l'expression devenue classique.

Mais, dans le même temps, beaucoup, parmi les intellectuels notamment, prennent leur parti de la précarité – voire de l'inexistence ou de la non institutionnalisation du *lien conjugal*.

Un courant montant affirme que ce n'est plus le mariage, mais la filiation qui crée la famille. Si l'on fait profession de ne plus soutenir un modèle quant à la conjugalité, on affirme haut et fort en soutenir un concernant la filiation. Le corps social, à travers ses différents acteurs, pourrait se désintéresser du lien conjugal, de son statut, de sa solidité, de l'appui qui peut lui être donné, pour ne faire porter l'attention que sur la parenté.

Mais est-il bien cohérent de vouloir consolider un lien tout en se désintéressant de l'autre ? Remplacer l'alliance par la filiation n'est qu'une manière *apparente* de fonder la famille sur l'enfant. En réalité, ce qui sera déterminant dans l'histoire ultérieure, ce ne sera pas l'intérêt de l'enfant mais les aléas de la vie du couple. Reconnaître un enfant, c'est bien s'engager envers lui, mais que vaut un tel engagement si on laisse ouverte l'hypothèse de la précarité du couple, c'est-à-dire la possibilité qu'à plus ou moins long terme l'un

des deux parents soit séparé de lui ? Au nom d'une simple éthique de la responsabilité doit être appelée la cohérence entre l'engagement parental et l'engagement conjugal.

Non, ce n'est pas l'enfant qui fait la famille. Une telle charge serait, du reste, bien trop lourde pour ses frères épaulés.

Il relève de l'évidence que le mariage est à ce jour le fondement le plus solide et le plus cohérent pour la filiation. En dehors de ce cadre, la définition de la filiation est hésitante. Elle balance entre le critère dit « biologique » et le critère dit « volontaire » : autrement dit entre la mise en avant de la dimension génétique, d'une part, et la dimension adoptive, d'autre part. En réalité, aucun de ces deux critères n'est suffisant pour fonder la parenté. Etre « père » ou « mère » engage plus que le génétique, plus aussi que la volonté. Dans le mariage, ces deux dimensions sont réunies. Il réunit le volontaire et l'involontaire, l'intime et le social, le charnel et le spirituel - au total, les trois dimensions de la parenté : corporelle, légale et domestique. En dehors du mariage, ces trois fonctions sont beaucoup plus souvent dissociées¹.

La paternité est la principale victime de la désinstitutionnalisation du mariage. Entre « institution » et « paternité », le lien est très étroit, intrinsèque. Là réside la plus ancienne signification du mariage. Hors mariage, en dernier ressort, la désignation du père dépend de la mère.

¹ J'ai développé cela dans *Passeurs de vie*, Bayard, 2004, tout spécialement au chapitre I.

Il est vrai que le mariage n'est pas de soi une garantie de stabilité. Nous ne le savons que trop. Mais, quels que soient les fragilités et les aléas de l'histoire singulière du couple, il y a et il y aura toujours une différence entre l'union « de fait » et l'union voulue, résolue, publiquement affirmée comme telle. Les données statistiques confirment cette différence. Il est établi selon plusieurs sources sérieuses que le taux de rupture entre les concubins est six fois plus élevé qu'entre les époux. La venue de l'enfant ne divise ce taux que par trois².

Or nous connaissons clairement le prix des fragilités familiales. Le prix humain, social, économique même. Des études indiquent qu'en France, 80% des adolescents hospitalisés en secteur psychiatrique, 90% des jeunes en centres d'éducation spécialisée appartiennent à des familles éclatées, que le taux d'échec scolaire double après la séparation des parents³...

En ce qui concerne les adultes, la proportion de dépressions, de dérive sociale, d'alcoolisme est beaucoup plus grande après le divorce ; le taux de suicides est six fois supérieur à la moyenne nationale chez les pères, deux fois chez les mères⁴. Sans parler des conséquences matérielles. L'éclatement des familles est le premier facteur de précarité, avant le chômage.

Ordinairement, lorsqu'un phénomène implique un tel coût pour la collectivité, se pose la question de sa prévention, des actions à engager pour le réduire. Ici, il n'en est rien. La question de la prévention des fragilités familiales relève presque du tabou. A l'heure où l'on renchérit

sur la « protection de l'enfance », il est paradoxal de voir l'Etat, au nom d'une neutralité factice, ne pas soutenir les formes familiales les plus propices à l'épanouissement de celui-ci.

Le soutien public, collectif, social à l'institution matrimoniale est en effet de plus en plus faible. Sur le plan de la législation en particulier : de manière constante, les droits des concubins se rapprochent de ceux des époux. Que des personnes qui ne sont liées par aucun lien juridique bénéficient presque des mêmes droits a une portée symbolique. Cela signifie que l'Etat ne fait pas de distinction.

Pourtant, il serait a priori cohérent que le mariage, qui implique plus d'obligations et qui a pour vocation de fonder une famille, bénéficie d'appuis supérieurs au concubinage. Fondamentalement, c'est une curieuse philosophie du droit qui est induite par la multiplication de ces droits créances auxquels ne correspond aucun engagement.

Quelle aide les couples reçoivent-ils pour surmonter les crises, apprendre à communiquer, trouver le souffle nécessaire à de nouveaux départs ? Quelle éducation, quelle information, quel accompagnement ? Un chiffre est particulièrement éloquent. En France, le montant de l'aide publique au conseil conjugal – en quelque sorte préventif de la séparation – est, pour une heure d'entretien, cinq fois inférieur à celui de l'aide accordée à la « médiation familiale », qui se pratique dans le cadre du divorce⁵.

Une chose est de prendre acte avec réalisme de la difficulté et donc de la fragilité de la relation interpersonnelle entre les époux. Une autre est de concevoir a priori ce lien selon le seul modèle contractuel ou romantique, en se désintéressant de tout ce qui pourrait augmenter ses chances de solidité.

Vers une parenté artificielle ?

Dissociée de la conjugalité, la parenté va se trouver dissociée en elle-même.

Un courant montant tend à affirmer qu'en matière de filiation, c'est la dimension adoptive qui prime, autrement dit volontaire, symbolique, affective, reléguant au second plan la dimension dite « biologique » – terme réducteur. Ce courant argue des possibilités offertes par les procréations médicalement assistées.

La fascination par la technique transforme alors ce qui n'est qu'un palliatif exceptionnel, onéreux et aléatoire à des situations accidentelles en un nouveau modèle procréatif. Une tendance lourde tend vers ce que le psychiatre Christian Flavigny dénomme la parenté artificielle⁶. On oublie ou dénie l'importance, le prix, la portée signifiante de l'ancrage charnel de la parenté, c'est-à-dire de son enracinement non seulement dans le corps, mais dans la sexualité, dans la rencontre entre deux désirs, dans la chair. La chair est plus que le biologique. Elle est personnelle, intime, elle est le corps vécu de l'intérieur, le lieu où la vie se donne, s'éprouve et se révèle.

Une conception objectivante de la vie s'allie à la volonté de puissance et à une tendance à l'indifférenciation entre masculin et féminin pour conduire à une conception de la parenté qui vide insensiblement les termes de « père » et « mère » de leur contenu. Quel sens gardent en effet ces termes s'il est institué par la loi qu'un enfant a « deux pères » ou « deux mères » ?

Nous voici face à une revendication qui va montant dans maints pays même si – il faut le souligner – c'est un très petit nombre d'entre eux qui lui a donné droit. Un nombre croissant de nos contemporains ne voient pas au nom de quoi refuser le mariage et

² L'arrivée des enfants diminue ce taux par trois, ce qui signifie que le lien entre les parents reste encore deux fois plus fragile. Une des études indique de surcroît que la précarité de ces unions tend à augmenter. A. Nizard, in *Population et société*, n° 334, avril 1998. Voir aussi l'article de L. Toulemon, in *Population*, n° 49-6, 1994. Pour le Québec, *Recueil de réflexions sur la stabilité des liens parents-enfants*, Conseil de la famille du gouvernement, 1996, p. 18-19.

³ *Passeurs de vie*, p. 120, 121, 248.

⁴ Evelyne Sullerot, *La crise de la famille*, Fayard, 1997, p. 272.

⁵ Dans le département du Rhône, l'aide publique (Etat, CAF, DASS, ville) est de 8 euros par heure pour le Conseil conjugal, et de 40 euros pour la médiation familiale.

⁶ Christian Flavigny, *Parents d'aujourd'hui, enfants de toujours*, Armand Colin, 2007.

l'adoption à des couples de même sexe. Du mariage je rappellerai seulement qu'il est intrinsèquement, par définition, la fondation d'une famille – et donc qu'il débouche ou débouchera nécessairement sur la filiation ou l'adoption.

Quant à cette dernière, je rappelle deux principes préalables :

1. En ce domaine plus qu'en tout autre, c'est l'intérêt des enfants qui doit être prioritaire, non de celui des adultes, leurs désirs, leurs besoins, voire des scénarios de leur imaginaire.

2. Il y a une différence entre prendre en compte certaines situations particulières existantes et instituer, c'est-à-dire définir par la loi, un cadre. S'il ne s'agit que d'accompagner des situations, il y a toujours moyen de s'entendre, et des règles de droit suffisantes existent déjà. Mais aménager, prendre acte de situations est une chose – *instituer*, c'est-à-dire définir par la loi un cadre a priori, apportant l'appui symbolique et social de la société à un statut, en est une autre.

Pour recourir à une catégorie fort mise en avant, j'affirme qu'une telle institution serait discriminatoire : en instituant la parenté monosexuée, sous prétexte de lutter contre une prétendue discrimination entre les adultes, on en créerait une autre, bien plus réelle et bien plus grave, entre les enfants.

En effet, il serait *a priori* prévu par la loi que des centaines de milliers d'enfants soient privés de trois biens fondamentaux :

1. De la différence entre deux repères identificatoires, masculin et féminin, dans leur univers de croissance intime. Ni le masculin ni le féminin ne récapitulent tout l'humain. Qu'il soit garçon ou fille, l'enfant a donc besoin, pour la découverte de son identité d'un jeu subtil d'identification et différenciation avec ses deux instances paternelles et maternelles. Cela a été étudié avec minutie par une litté-

rature scientifique surabondante⁷. Mais, par un étrange phénomène d'amnésie collective, le discours montant fait froidement table rase de tout cet acquis.

2. Le deuxième bien fondamental est la continuité, lorsque cela est possible, entre le couple procréateur et le couple éducateur. La quête douloureuse de leur origine par les enfants nés « sous x », les difficultés propres à l'adoption indiquent bien que les ruptures dans l'histoire, les dissociations entre les différentes composantes de la parenté sont autant de complications dans la vie de l'enfant. Dès lors, il est souhaitable qu'à la discontinuité liée à l'adoption ne vienne pas s'ajouter une seconde discontinuité, à savoir la perte de l'analogie entre le couple d'origine et le couple éducateur. C'est a fortiori parce qu'il est adopté qu'un enfant a besoin d'un père et d'une mère qui ont intimement intégré le sens de la différence sexuelle.

3. Le troisième bien élémentaire pour l'enfant sera une généalogie claire et cohérente, lisible. Nous sommes dans un système généalogique à double lignée, ce qui ne manque pas de sens. Or, on ne change pas un système de parenté millénaire par petites touches. Il forme un tout cohérent.

Ce qui menace peut donc être résumé sous le concept de **dissociation**. Dissociation entre conjugalité et parenté, entre couple et famille, entre procréation et sexualité, entre naissance et parenté, entre parentalité et parenté.

En revanche, aujourd'hui comme hier, comme demain, ce qui demeure à promouvoir est une éthique de la cohérence, de l'**unité vivante**, autre nom d'une éthique de l'incarnation.

Un modèle

Dans cette perspective et pour conclure, j'ose affirmer que tous les modèles familiaux ne se valent pas,

qu'un modèle demeure préférable, que je caractérise par **quatre piliers** : l'alliance conjugale, la différence des sexes, l'accueil de la vie comme don, l'intégration communautaire⁸.

Ce modèle n'est pas clos, et il a une dimension universelle. Tel qu'il est pensé et vécu aujourd'hui, il est incontestablement héritier de l'inspiration chrétienne. Mais cela ne veut pas dire qu'il soit confessionnel, propre aux chrétiens.

Ce que les Eglises peuvent apporter est précisément le quatrième pilier, à savoir l'intégration communautaire. Celle-ci peut prendre une valeur croissante aujourd'hui. En effet, dans le contexte de nos sociétés libérales, démocratiques et sécularisées, les Etats et la législation, pour diverses raisons, ont de moins en moins les moyens de soutenir l'institution conjugale. La tâche en revient à des ensembles plus cohérents où se partagent des biens spirituels communs, ces *communautés* ou corps intermédiaires chers à la doctrine sociale de l'Eglise.

En tant que chrétiens, nous pouvons offrir d'une part un milieu vivant où ce modèle ait plus de chances de se réaliser, d'autre part ce que je me plais à appeler une *bonne nouvelle*.

La mission des chrétiens n'est pas seulement de résister, de critiquer les dérives que je viens d'évoquer, mais aussi d'être une force de proposition. Le lien conjugal solide et vivant, la différence sexuelle vécue comme un enrichissement, l'ancrage de la parenté dans la chair, en un mot ce qui se joue autour de l'**incarnation** est source de sens, de vie et de joie. La famille n'est pas le seul lieu où une vérité de l'humain reçue dans la foi se révèle avoir une portée signifiante pour tous.

⁷ Jean le Camus, *Le journal des psychologues*, Mai 1996, p. 51.

⁸ Pour plus de développements, je renvoie au chapitre « Tous les modèles familiaux se valent-ils ? » de mon dernier livre : *De chair et de parole. Fonder la famille*, Bayard, 2007.

La famille humaine est aussi la famille de Dieu

Familles éclatées, familles recomposées, familles traditionnelles, la famille apparaît tour à tour comme en crise, en mutation profonde et aussi comme une réalité essentielle sans cesse redécouverte et réinventée.

Le cri d' André Gide : « *Familles je vous hais* » paraît ancien. Les minorités sexuelles qui entretenaient ce mépris subversif de la famille réclament aujourd'hui leur droit à la famille.

Ce qui est en cause c'est le modèle et la stabilité de la famille, pas son attrait par elle-même. On pourrait même dire que tous aujourd'hui souhaitent avoir « droit à la famille » et, au-delà des modèles alternatifs, la famille traditionnelle continue à séduire et à se promouvoir à travers le monde.

Nos contemporains aiment la famille et le mariage... quitte à en user ou en vivre plusieurs successivement. Ces recompositions et cette instabilité ne sont pas sans poser des questions, mais elles indiquent une peur et une angoisse : celles d'être seul. La solitude des jeunes actifs mais aussi de beaucoup de plus anciens est le lot de ceux qui se sentent éloignés par le travail ou abandonnés par leur famille. Ces situations hors famille disent un profond mal de vivre de bien de nos contemporains.

Si la famille cohabite bien à l'époque moderne avec l'émergence du sujet comme individu, c'est qu'elle est à la fois un repère traditionnel contre la solitude et qu'elle est souple et muable ! Elle se vit au rythme des moyens de communication, à savoir les portables, les e-mails ou les déplacements rapides. Se multiplient les possibilités de croisement mais aussi les zones d'indépendance et la diversité des groupes amicaux et relationnels.

Le christianisme a été promoteur d'un sens de la famille. Elle fait signe à l'Amour divin. Le Christ apparaît au sein de la Sainte Famille, Marie est annoncée comme mère de Dieu. L'humanité est ainsi invitée à se reconnaître dans une seule et même famille par la Tradition Chrétienne.

L'UNESCO, dans les domaines propres de sa compétence : la culture, la science, l'éducation, a pour vocation de rassembler en paix la famille humaine et de lui permettre des échanges féconds en termes de dialogues des spiritualités. Ce que le christianisme peut apporter dans ces échanges, c'est évidemment une vision réflexive et critique des évolutions de la famille mais, plus profondément, c'est rappeler que « *toute famille est lieu de conversion* » :

- reconnaître l'autre comme un frère ou une sœur en qui la personne humaine est appelée à s'accomplir comme pour chacun de nous

- reconnaître les plus anciens comme des pères et des mères en qui nous trouvons ces mémoires vives de sagesse et d'audaces souvent oubliées par la pression du présent

- découvrir en chaque plus jeune les fils et les filles qui auront demain à assurer l'héritage de ce monde et de son avenir.

Penser en famille et vivre en famille c'est toujours alors se convertir à la rencontre des autres, des proches que l'on pourrait s'habituer à ignorer, et des lointains qui invitent à déplacer nos regards et nos cœurs.

La foi chrétienne tient dans un oui sans réserve à Dieu – un oui de confiance et d'abandon, un oui qui espère la promesse d'une qualité de vie et du bonheur, un oui qui dit à Dieu : abba, papa, père – tout homme est alors non seulement de la famille humaine mais aussi de la famille de Dieu.

P. Hugues Derycke
Conseiller ecclésiastique

L'éducation et la violence

Parmi les domaines prioritaires de l'UNESCO, il y a l'éducation, une tâche qui s'avère bien plus difficile qu'on peut l'imaginer, surtout dans les pays industrialisés où la scolarisation est un phénomène qui ne pose pas question.

L'essentiel des efforts de l'Organisation va vers les pays en développement où l'éducation – surtout celle des filles – est loin d'être un domaine prioritaire pour les autorités de l'Etat. Elle a amené l'ensemble de ses membres à soutenir un effort planétaire, à savoir l'EPT (l'éducation pour tous) à l'horizon 2015.

Ses efforts sont suivis d'effets encourageants – *le Mois à l'UNESCO* en rend compte fidèlement – qui laissent envisager peut-être pas l'accomplissement du vœu de voir la majorité des enfants du monde fréquenter au moins pour un temps les bancs de l'école, mais certainement des pas importants vers ce but.

Or le monde de l'éducation se trouve désormais affronté à deux « ennemis » importants : l'un relativement ancien qui est la corruption et l'autre peut-être plus nouveau qui est la violence politique et surtout militaire qui accompagne les conflits armés un peu partout dans le monde.

Deux rapports publiés par l'UNESCO, l'un en avril et l'autre en juin, en font le point. Dans les deux cas, ce sont évidemment les enfants qui en sont les victimes. Dans celui des violences d'ordre militaire, les chiffres sont effrayants : 40 % des 77 millions d'enfants dans le monde qui ne sont pas scolarisés vivent dans des pays que les combats affectent ou ont affecté. Si l'Irak est l'exemple le plus probant, il n'est pas le seul, loin de là.

C'est la même chose pour la corruption, car elle pénalise les couches les plus pauvres de la population de pays dont les dirigeants détournent des milliards de dollars au profit de domaines qu'ils considèrent comme bien plus prioritaires. Ces parents pauvres sont empêchés d'envoyer leurs enfants à l'école, faute de bénéficier des moyens dont la communauté internationale se prive parfois en espérant aider ces couches spécialement défavorisées de la population mondiale.

Faut-il en rester aux vœux pieux ?

Ne pourrait-on pas – au moins dans le cas de la corruption – mettre en place des organismes de contrôle qui puissent plus ou moins surveiller l'acheminement de l'aide ?

Si le cas des enfants des pays en conflit est bien plus difficile à surveiller, peut-être cette violence à laquelle ils sont soumis pourrait-elle figurer nommément parmi les crimes contre l'humanité, car, pour reprendre les mots du Directeur général de l'UNESCO, « *l'éducation qui est un pilier du développement, de la prospérité et de la paix, est de ce fait même un droit humain fondamental* ».

Pierre Kemner

DIRECTION GENERALE

Visite de la Reine de Jordanie à l'UNESCO

La Reine Rania Al-Abdullah de Jordanie a profité de la réunion annuelle des Ambassadeurs de bonne volonté pour se rendre le 3 avril au Palais de l'UNESCO.

A cette occasion a été signé un accord de coopération entre la *Jordan River Foundation* et l'Organisation. Cette fondation créée en 1995 par la Reine, est une organisation non gouvernementale dont l'objectif est d'encourager, avec les parties concernées, le développement d'une société plus équitable en lançant et en soutenant des programmes sociaux, économiques et culturels durables, basés sur les besoins et les priorités des populations.

L'accord de coopération qui a été signé vise à identifier et mettre en place des projets conjoints dans différents domaines : protection de l'enfance, lutte contre l'analphabétisme, formation des enseignants, éducation formelle et non formelle, droits des enfants.

Cette visite de la reine de Jordanie a été l'occasion d'un spectacle de danses et de musiques traditionnelles intitulée « *Nuit des trésors jordaniens* ».

Réunion annuelle des Ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO

Elle s'est tenue au siège de l'organisation les 3 et 4 avril 2007.

Ces personnalités qui sont au nombre de 24 et viennent de tous les horizons, grands de ce monde, politiques, artistes, hommes et femmes de la société civile, mettent leur talent et leur notoriété au service des idéaux de l'UNESCO.

Au cours de leur réunion annuelle, ils partagent leurs expériences et se mettent au courant des activités de l'Organisation. Leurs thèmes cette année ont été l'alphabétisation, le changement climatique et l'eau.

EDUCATION

Rapport 2007 sur l'Education pour tous

Le *Rapport mondial de suivi sur l'Education pour tous 2007*, dont l'édition française a été lancée le 29 mars à Lyon, note que l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) reste le parent pauvre des systèmes éducatifs de la majorité des pays en

développement, même s'il est avéré que ces programmes sont très bénéfiques pour le développement de l'enfant.

Cette publication qui est annuelle est le principal instrument d'évaluation des progrès réalisés dans le monde dans la réalisation des six objectifs de l'Education pour tous, tels qu'ils furent adoptés au cours de l'important Forum de Dakar (Sénégal) en 2000.

D'une part, ce Rapport souligne les aspects négatifs de la politique mondiale concernant l'éducation et la protection de la petite enfance. C'est ainsi que près de la moitié des pays disposant de données n'a aucune politique en ce domaine. En ce concerne l'aide au développement, l'EPPE est loin d'être une priorité, puisqu'elle ne dépasse pas 0,5 % du total. Et pourtant cette éducation et cette protection de la petite enfance (entre 0 et 5 ans) concernait en 2005 au moins 738 millions d'enfants, c'est-à-dire 11 % de la population mondiale. Pour le Rapport cette éducation et cette protection ne concernent pas uniquement – et de loin – ce qu'on entend habituellement par éducation, mais aussi la santé, la nutrition, l'hygiène, le développement social, physique et affectif des plus jeunes. L'équipe indépendante qui a préparé ce texte rappelle, en particulier, qu'il est possible de prévenir la plupart des maladies qui annuellement sont la cause de la mort des quelques 10,5 millions d'enfants des pays en développement.

Et cependant il faut souligner – et c'est ce que fait le Rapport – les progrès considérables réalisés ne serait-ce qu'au cours des trois dernières décennies qui ont vu à l'échelle du monde le nombre d'enfants inscrits dans l'enseignement pré-primaire tripler, passant de 44 millions en 1975 à 124 millions en 2004.

La fréquentation d'écoles maternelles, qui est universelle dans la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest, va de 62 % en Amérique latine et aux Caraïbes à seulement 12 % en Afrique sub-saharienne, en passant par 35 % dans les pays en développement de l'Asie de l'Est et du Pacifique, alors que ce chiffre tombe à 32 % pour l'Asie du Sud et de l'Ouest et de 16 % pour les pays arabes.

Internet et le partage des ressources de formation

L'UNESCO a lancé une plate-forme ouverte sur Internet pour mettre à disposition des programmes et ressources de formation et d'acquisition de compétence. L'objectif de cette plate-forme – www.opentrainingplatform.org – est de fournir aux

formateurs et élèves des ressources et un espace où ils peuvent partager les contenus de formation. La plupart des programmes sont en licence ouverte, comme *Creative Commons*, ce qui les rend librement accessibles pour des buts non commerciaux, comme l'enseignement, l'apprentissage et la recherche.

Pour Koïchiro Matura, le Directeur général de l'UNESCO, les nouvelles technologies « peuvent améliorer la qualité de la formation et atteindre des populations déshéritées. Elles sont également capables de permettre la mise en place d'un solide système d'éducation permanente et de mettre en valeur des processus éducatifs variés et collectifs ».

Séminaire de recherche sur les défis de l'Afrique en matière d'éducation

Le Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance a organisé du 22 au 24 mars 2007 à Accra (Ghana) un séminaire pour étudier les liens entre l'enseignement supérieur et les autres systèmes éducatifs, de déterminer s'ils sont efficaces et dans le cas contraire, comment ils peuvent être instaurés.

Il faut souligner qu'en Afrique l'enseignement supérieur a un rôle-clé à jouer pour contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire et de l'Education pour tous et c'est dans ce contexte que le Forum a été créé. Son objectif est précisément de réfléchir aux grandes questions éducatives qui font débat et de faciliter la mise en réseaux et les partenariats entre les différents acteurs.

Formé de cinq comités scientifiques régionaux – un par continent – il a pour mission de conceptualiser les domaines de recherche, de faciliter la collecte de données, et de déterminer les insuffisances en matière de recherche. Examinées par des experts au cours de réunions régionales et mondiales, elles permettent de mettre en lumière les défis auxquels sont confrontés les institutions et pays.

www.unesco.org/education/fr/higher/forum

L'UNESCO et la qualité de l'éducation en Amérique latine et aux Caraïbes

C'est pour examiner l'état d'avancement du Projet régional d'éducation coordonné par l'UNESCO que l'organisation avait convié les 29 et 30 mars 2007 à Buenos Aires (Argentine) les ministres et secrétaires d'Etat à l'Education des 41 pays de la région.

Le but principal de cette réunion était d'étudier comment la région peut parvenir à une éducation de qualité pour tous d'ici 2017, date fixée lors de la réunion de La Havane (Cuba) de novembre 2002.

Il s'agissait donc de déterminer l'accès à l'éducation de qualité pour tous, considérée comme un bien public et un droit de l'homme que les Etats doivent respecter, promouvoir et défendre, afin de garantir à tous une égalité des chances en matière d'accès et d'appropriation des connaissances.

Il faut savoir que si les inégalités sont particulièrement marquées dans cette région, les taux d'alphabétisme sont en baisse depuis le début de la décennie. Mais cette baisse ne suffira pas pour atteindre les objectifs fixés à Dakar. En effet, l'Institut de statistique de l'UNESCO relève que 38,6 millions des adultes de la région (dont 55 % de femmes) ne savent ni lire ni écrire. Si on ajoute ce chiffre aux 88 millions de personnes de plus de 15 ans qui n'ont pas pu mener à terme leurs études primaires, on comprend qu'il sera très difficile d'atteindre les objectifs fixés.

Un des points soulevés par les participants à cette réunion a été l'urgence d'augmenter la part des dépenses publiques consacrée à l'éducation qui restait en 2004 pour la plupart des pays inférieure à 5 % du PNB.

L'éducation prise pour cible

Tel est le titre d'un Rapport publié par l'UNESCO le 27 avril dernier, à l'occasion de la Semaine mondiale d'action visant à promouvoir l'Education pour tous.

Ce Rapport met en lumière le fait que la violence politique et militaire qui vise les systèmes éducatifs privent de plus en plus d'enfants du droit à l'éducation.

Pour Koïchiro Matura, le Directeur général de l'UNESCO, « les autorités nationales et la communauté internationale doivent rester unies contre les forces qui voudraient détruire les efforts faits par des gens comme Safia Aman Jan ». Il s'agit d'une éducatrice qui a consacré sa vie à la scolarisation des jeunes Afghanes et qui a été tuée devant chez elle en septembre 2006. Ce rapport lui a été dédié.

Le Directeur général a rappelé que « l'éducation est l'un des piliers du développement, de la prospérité et de la paix. C'est un droit humain. Nous devons faire de notre mieux pour défendre et assurer la sécurité de ceux qui travaillent dans ce domaine vital ».

Parmi les chiffres donnés par ce Rapport, il faut relever que 40 % des 77 millions d'enfants non scolarisés dans le monde vivent dans des pays en période de conflit ou de post conflit, où l'éducation est particulièrement vulnérable.

Comme on peut s'y attendre, l'UNESCO pointe le cas de l'Irak : seulement 30 % des 3,5 millions

d'élèves fréquentent l'école, alors qu'ils étaient 75 % l'année scolaire précédente. En ce qui concerne les universités de Bagdad, elles font état d'une baisse d'assiduité de 40 à 67 %. Plus de 3.000 universitaires ont fui le pays. En février dernier, le Directeur général avait d'ailleurs officiellement condamné l'attaque « barbare » d'une faculté de la capitale qui avait fait 42 morts et 55 blessés, pour la plupart des étudiants. A cette occasion il posait devant l'opinion publique la question de l'avenir d'un pays « *si ses enfants et ses jeunes se voient refuser le droit à l'éducation ? Quel avenir peut avoir un pays que ses intellectuels, chercheurs et éducateurs fuient à cause de la terreur et de l'intimidation ?* ».

Mais il n'y a pas que l'Irak. Le Rapport signale qu'en Afghanistan il y a eu 79 incidents dont des explosions, incendies et attaques de missiles en une seule année, qu'en Colombie 310 enseignants ont été tués entre 2000 et 2006, qu'au Népal près de 21.000 enseignants et 22.000 étudiants ont été enlevés en quatre ans, alors qu'en Thaïlande 130 écoles ont été incendiées en deux ans !

www.unesco.org/education/attack

La corruption dans le domaine de l'éducation

Il s'agit d'un problème mondial. C'est ce que signale un rapport que l'UNESCO a publié début juin. Dans sa version anglaise – seule disponible pour le moment – il est intitulé « *Corrupt schools, corrupt universities. What can be done* » (*la corruption à l'école et à l'université, quelles solutions ?*).

Ce sont principalement les recherches menées par l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIEP) qui sont à l'origine de cet ouvrage qui analyse la nature et l'étendue de ce problème, son coût pour les sociétés et qui définit les moyens permettant d'y remédier.

Koïchiro Matsuura, en présentant ce rapport, a appelé à l'action : « *Nous ne pouvons pas rester sans réagir devant cette situation. Non seulement cette corruption généralisée coûte des milliards de dollars aux gouvernements, mais elle nuit aux efforts déployés dans le but vital de fournir une éducation à tous. Elle empêche les parents les plus pauvres d'envoyer leurs enfants à l'école, prive les établissements et les élèves de matériel, rabaisse le niveau de l'enseignement et par conséquent celui de l'éducation dans son ensemble, compromettant ainsi l'avenir des jeunes générations* ».

Selon le rapport, qui se fonde sur l'expérience de plus de 60 pays, les détournements de fonds attribués par les ministères de l'Education aux établissements peuvent représenter jusqu'à 80 % du montant total des

dépenses salariales ou non salariales. C'est ainsi qu'au Honduras 5 % des traitements versés au personnel enseignant est destiné à des enseignants fantômes. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, ce chiffre atteint même 15 %.

Cette corruption dans l'enseignement supérieur résulte même dans l'apparition de fausses universités délivrant de faux diplômes et des octrois frauduleux d'habilitation d'enseigner. Leur nombre sur Internet est passé de 200 à 800 en quatre ans. Par contre, il semble qu'on soit parfois obligé de se livrer à des actes de corruption si l'on veut obtenir dans les meilleures conditions possibles les autorisations et agréments prévus par la loi, surtout quand on est responsable d'une université privée en Ukraine.

Alors, comment y remédier ? Parfois en adoptant des mesures relativement simples. C'est ainsi qu'en Ouganda, après une campagne d'information auprès des communautés locales sur la répartition des crédits annuels de fonctionnement dont seulement 13 % parvenaient aux établissements, la tendance a été renversée et 85 % des crédits leur a effectivement été versé.

Ce qu'il faut, c'est avant tout une volonté politique au plus haut niveau, l'adoption de systèmes de réglementation plus transparents, des capacités de gestion accrues visant à une meilleure responsabilité et une meilleure appropriation du processus de gestion, sans oublier l'élargissement de l'accès à l'information.

Comment résoudre la violence à l'école

Fin juin des experts et des décideurs de toutes les régions du monde devaient se réunir au siège de l'UNESCO pour réagir au Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants qui avait été publié fin novembre 2006 dans le cadre du Programme mondial en faveur de l'éducation au droits de l'homme qui a débuté en 2005. Il s'agissait de soutenir la prévention de la violence à l'école d'un point de vue aussi bien politique que pratique, en débattant d'un certain nombre de questions à prendre en compte pour que l'école joue pleinement son rôle dans cette prévention.

Même si certaines formes de cette violence sont aujourd'hui connues, comme, par exemple, le *cyber-bullying* ou le *happy slapping*, bien d'autres formes de violence gangrènent le monde de l'éducation, comme les discriminations de toutes sortes, les punitions corporelles ou psychologiques ou les intimidations qui sont rarement mises en lumière.

La violence à l'école est un fléau pour lequel il faut trouver des solutions, car du système éducatif dépend essentiellement l'apprentissage des droits de l'homme.

Distinction par l'UNESCO et Microsoft des enseignants qui utilisent les TIC

Les TIC, ce sont les technologies de l'information et de la communication.

Au cours d'un forum intitulé « *Innovative Teachers Forum 2007* », qui s'est tenu au siège de l'UNESCO et au Musée du Louvre à Paris fin mars, plus de 200 enseignants d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique ont partagé leurs meilleures pratiques des TIC.

Pour le Sous-Directeur général de l'UNESCO pour la communication et l'information, Abdul Waheed Khan, « *les TIC peuvent contribuer à la qualité de tous les types d'éducation, formelle ou informelle, et à tous les niveaux. Elles peuvent aussi aider le mouvement international qui vise à mettre en place une éducation pour tous de qualité et inclusive d'ici 2015* ».

Les initiatives des enseignants couvrent un large éventail. Le collège Martin Luther King de Dakar (Sénégal) propose des cours online et des leçons interactives qui font que la salle d'informatique est devenu un des endroits préférés des élèves. Pour Joseph Ndong, responsable de ces cours, « *les technologies et l'utilisation d'ordinateurs sont considérés comme une matière, au même titre que les mathématiques, le français, l'anglais. Nous avons même des enseignants spécialisés en Edu-informatique qui apprennent aux élèves à utiliser les ordinateurs et qui forment les enseignants afin qu'ils incluent les technologies dans leurs programmes. Nous pensons que la technologie enrichit la qualité et l'apprentissage* ».

Maha Al Shakhsher, enseignante en biologie dans le district des bédouins en Jordanie et lauréate du Prix Reine Rania pour les enseignants émérites, dit utiliser les outils multimédia pour aborder les concepts scientifiques avec les élèves : « *le multimédia rend les leçons plus intéressantes* ».

Suzanne Raajmakers, enseignante du primaire au Pays-Bas, a aidé son école à créer, entre autres, un portfolio numérique où figurent les élèves et leurs activités scolaires : « *Il leur permet de mieux percevoir leur processus d'apprentissage et de suivre leur processus de développement* ».

L'*Innovative Teachers Program* permet à Microsoft, par le canal de son initiative *Partners in Learning* de fournir des apports significatifs en logiciels et aides financières en vue d'offrir à des étudiants et enseignants des formations aux TIC, des développements de programmes sur mesure, du support technique, des fonds de recherche et des ressources.

SCIENCE EXACTES ET NATURELLES

14^{ème} session du Comité international de bioéthique (CIB)

Pour la première fois, c'est sur le sol africain, au Kenya, que s'est tenue cette session. Cela a été l'occasion pour le Comité de consacrer toute une journée aux perspectives africaines en bioéthique. Il a également approfondi deux des principes énoncés dans la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme : consentement, responsabilité sociale et santé.

Créé en 1993, le CIB est composé de 36 experts indépendants, chargés d'orienter la réflexion internationale sur les progrès de la recherche dans les sciences de la vie et leur application en veillant au respect des principes de dignité et de liberté de la personne humaine.

Tsunami : il faut renforcer les procédures d'urgence dans les pays les plus vulnérables

L'illustration parfaite de cette urgence a été fournie par le tsunami qui a ravagé début avril les îles Salomon dans l'Océan Pacifique : le Système d'alerte a bien fonctionné dans toute la région, mais un Etat insulaire vulnérable comme les îles Salomon n'a pas pu réellement bénéficier de toutes les procédures d'urgence.

Le Directeur général de l'UNESCO, consterné par les pertes en vies humaines et par les graves dégâts causés par ce tsunami a déclaré que l'Organisation « *est disposée à faire tout son possible dans ses domaines de compétences pour aider les populations de ces îles lointaines à réparer les dégâts provoqués par cette catastrophe naturelle* ».

Et cependant le système d'alerte renforcé a bien fonctionné, diffusant des bulletins d'information dans les minutes qui ont suivi le tremblement de terre et les mettant à jour régulièrement. Alors que s'est-il passé ? L'épicentre du séisme ne se trouvait qu'à 43 kilomètres des côtes des îles Salomon, ce qui a laissé très peu de temps à la transmission des avertissements et des instructions officielles aux habitants de Gizo, la ville la plus touchée.

Pour la Commission océanographique internationale (COI) de l'UNESCO, cet événement rappelle, selon son Secrétaire exécutif, Patricio Bernal, « *que les systèmes d'alerte doivent être parfaitement intégrés pour que les procédures d'urgence soient efficaces. Les communautés côtières vulnérables proches de l'épicentre d'un séisme*

doivent compter sur leur propre capacité de réaction. (...) Chaque habitant, du plus jeune au plus âgé, doit savoir identifier les signes avant-coureurs d'un tsunami et connaître l'attitude à adopter. Cela nécessite des campagnes d'information et de fo-mation. »

Sauvegarder les océans et s'attaquer au changement climatique

La Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO a tenu au siège de l'Organisation son Assemblée du 19 au 28 juin.

Organe suprême de la COI, l'Assemblée se réunit tous les deux ans. Elle devait cette année s'occuper tout particulièrement de la mise au point de lignes directrices sur la gestion des environnements côtiers et océaniques ainsi que des actions à mettre en œuvre pour limiter l'impact des risques naturels, s'adapter au changement climatique et préserver les océans.

Créée en 1960, la COI est destinée à promouvoir la coopération internationale et coordonner des programmes de recherche, de développement durable, de protection de l'environnement marin, de développement de compétences pour l'amélioration de la gestion et la prise de décision. En ce qui concerne les pays en voie de développement, son action vise à leur permettre de devenir auto-suffisant en matière de sciences marines.

50ème anniversaire de l'Institut pour l'éducation relative à l'eau UNESCO-IHE

Cet anniversaire est l'occasion pour l'Institut, basé à Delft, d'organiser un symposium intitulé *L'eau dans un monde qui change : développer les connaissances et les capacités locales*.

Il s'agit là d'un des sujets les plus cruciaux pour atteindre les Objectifs de développement dit du Millénaire (ODM) : le manque de capacité professionnelle et institutionnelle. Pour la mise en œuvre de ces objectifs, dont la lutte contre la pauvreté où l'eau potable et l'assainissement jouent un rôle capital, il faut créer des compétences. Leur absence et le manque de professionnels qualifiés et d'institutions empêchent non seulement d'atteindre les objectifs, mais aussi d'entretenir la viabilité des investissements réalisés dans le secteur de l'eau.

Si beaucoup de pays vont atteindre les objectifs ou les manquer de peu, l'Afrique subsaharienne est très en retard : 42 % de population manque toujours d'un accès à une eau potable sûre. Sur le plan de l'assainissement, près de 2,4 milliards de personnes dans le monde manqueront encore de ces services en 2015.

Lancement d'un nouveau cycle de bourses pour des jeunes chercheurs

Les bourses du Programme UNESCO-Keizo Obuchi, du nom de l'ancien Premier ministre japonais connu pour son engagement en faveur du développement, s'adressent à des chercheurs âgés de 40 ans au plus de niveau universitaire supérieur (titulaires d'un *Master Degree* ou d'un titre équivalent) dans les domaines de l'environnement, du dialogue inter-culturel, des technologies de l'information et de la communication ou de la résolution pacifique des conflits.

Ces vingt bourses de recherche, d'une valeur maximale de 6.000 à 10.000 dollars, sont offertes pour la huitième fois. Les candidats doivent s'adresser à la Commission nationale auprès de l'UNESCO de leur pays, leur candidature devant parvenir au siège de l'Organisation avant le 11 janvier 2008.

« Tout sur les dauphins ! Une brochure multilingue »

Devant la menace généralisée qui pèse sur les dauphins à cause de la destruction de leur habitat, la pollution, la surpêche, les changements climatiques, une campagne éducative a été lancée à l'UNESCO début mai. Il faut savoir que chaque année environ 100.000 sont tués à des fins commerciales et quelque 300.000 meurent après s'être pris accidentellement dans des filets de pêche.

Pour sensibiliser la jeunesse contre l'extermination des dauphins – en cette Année du Dauphin 2007 – un outil pédagogique a été lancé à destination des enfants du primaire (6 à 14 ans). Il est conçu par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, la Convention des Nations Unies sur les espèces migratoires et l'UNESCO.

SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

Les migrations : en finir avec les inquiétudes

Le Goethe Institut de Paris, en collaboration avec l'UNESCO et la Friedrich-Ebert-Stiftung, a organisé le 10 mai un colloque international, intitulé « *Europe : Le développement par la migration et l'intégration* ».

Bien qu'étant l'un des thèmes les plus brûlants de notre époque, la migration concerne en fait, comme le souligne le dernier rapport de l'OIM, l'Organisation internationale pour les migrations, un nombre relativement restreint de la population du globe :

guère plus de 2,9 %, soit 185 à 192 millions de personnes. On constate une diminution générale du flux migratoire au cours de ces trente dernières années, à l'exception de ceux en direction des Etats-Unis et de la Russie.

Si la mobilité humaine a été de tous temps une constante de l'histoire, le contexte actuel de mondialisation la rend d'une complexité croissante. C'est pourquoi l'UNESCO avec son programme sur les sciences sociales et humaines s'efforce d'apporter les outils d'analyse aux politiques nationales relatives aux migrations dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil, de réfléchir sur les mécanismes de protection des droits des migrants, de promouvoir la valeur et le respect de la diversité culturelle, d'apporter des alternatives à ce qu'on appelle la « fuite des cerveaux ».

Un aspect plus particulier qui a retenu les participants au colloque a été la problématique des femmes, car elles représentent près de la moitié des migrants, alors qu'on les considérait comme la « part invisible » de cette migration.

Appel à accélérer la ratification de la Convention contre le dopage dans le sport

A la suite de l'appel du Président du Comité olympique international (CIO), Jacques Rogge, visant à rendre inéligibles à l'organisation des Jeux Olympiques les villes dont les pays n'auraient pas signé la Convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, le Directeur général de l'organisation a appelé la communauté internationale à accélérer le processus de ratification de la Convention.

Cette Convention qui permet notamment d'inscrire dans le droit international la lutte contre le dopage et le Code mondial antidopage est entré en vigueur le 1^{er} février 2007 et compte à ce jour 48 Etats parties.

Koïchiro Matsuura s'est félicité de cet appel du CIO et a fait remarquer que les trois prochaines éditions des Jeux Olympiques se tiennent dans des pays qui ont ratifié la Convention, ajoutant « *il faut poursuivre cette mobilisation et faire en sorte que les idéaux du mouvement olympique se nourrissent des ambitions fixées dans la Convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, notamment dans la perspective des Jeux de 2014 et 2016* ».

Par ailleurs il a vu dans l'actuel processus de révision du Code mondial antidopage, liant la ratification de la Convention à l'organisation de tout événement sportif international, comme « *un fort soutien du mouvement sportif à la lutte contre le dopage et une mise en pratique effective des principes d'harmonisation et de coopération, placés au cœur de la Convention* ».

La révision du Code mondial antidopage devrait être avalisée au cours de la 3^{ème} Conférence mondiale sur le dopage dans le sport qui doit se tenir à Madrid à la mi-novembre 2007.

Le Directeur général voit une concordance entre l'idéal olympique et celui de l'UNESCO : « *Les Jeux Olympiques sont un moment symbolique de rassemblement, de partage et recueillement autour des valeurs de paix, d'excellence et de fraternité. Ce sont ces idéaux que l'UNESCO, aux côtés du mouvement olympique, a à cœur de refléter. Pour cela, nous devons assurer une éducation de qualité aux sportifs et promouvoir une éthique de la responsabilité dans le sport.* »

Signature entre l'UNESCO et Sony Ericsson WTA Tour en faveur de l'égalité des genres

Larry Scott, Président Directeur Général du Women's Tennis Association Tour (WTA) Sony Ericsson, a signé fin mars un accord de partenariat avec l'UNESCO pour promouvoir l'égalité des genres et le leadership des femmes dans toutes les sphères de la société.

Ce partenariat avec une ligue sportive professionnelle est une première pour l'UNESCO dont les mandats clés, comme l'éducation, les sciences, la culture ou la communication sont en même temps les domaines primordiaux pour l'émancipation des femmes. Ce nouveau partenariat devrait renforcer cette tendance.

Concrètement, le programme découlant de ce partenariat fera appel à de célèbres joueuses de tennis pour être « *Promoteurs de l'égalité des genres* ». Leur mission : sensibiliser le grand public à la nécessité de parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie sociale. L'américaine Venus Williams est la première à être chargée de cette mission. Des bourses scolaires et d'enseignement supérieur destinées à encourager la réussite des femmes et des filles dans différents domaines et professions font également partie de ce programme.

Entretiens du XXe Siècle : Population : De l'explosion à l'implosion ?

Fin mai, cette nouvelle séance réunissait Boutros Boutros-Ghali, Hervé Le Bras, Jeremy Rifkin et Hania Zlotnik sur un thème en constante évolution.

En effet, selon les projections « moyennes » du Fonds des Nations Unies pour la population, la population mondiale qui est actuellement de six milliards, devrait atteindre 8 milliards en 2025 et se stabiliser un peu en dessous de 11 milliards vers l'an

2100. Il semble toutefois que ces chiffres ne seront jamais atteints, car la croissance démographique ralentit et cela depuis le début des années 90. Ce phénomène qui force les prévisionnistes à constamment réviser à la baisse leurs projections a plusieurs origines : une meilleure scolarisation des filles, la planification familiale et surtout le développement. C'est pourquoi on ne craint plus vraiment une explosion démographique incontrôlée, mais bien plus la possibilité d'une implosion, certains pays connaissant déjà une dépopulation.

D'où un certain nombre de questions urgentes comme les défis posés en termes de ressources alimentaires, d'environnement, de pauvreté et de développement, les problèmes du vieillissement, des besoins en éducation, en santé d'une population encore jeune, largement majoritaire dans les pays du Sud et qui pose le problème des flux migratoires induits de la mondialisation.

CULTURE ET PATRIMOINE

Entrée en vigueur de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Adoptée en octobre 2005 par la Conférence générale de l'UNESCO et entrée en vigueur le 18 mars dernier, la Conférence des Parties de la Convention sur la protection et la promotion des expressions culturelles a tenu sa première session le 18 juin 2007.

Cette Convention vise à renforcer les liens qui unissent culture et développement durable, et met en place une approche novatrice de la coopération internationale. Elle réaffirme le respect des droits de l'Homme des libertés fondamentales, l'égalité des cultures, l'accès équitable et l'ouverture des cultures du monde.

Cette Convention permet maintenant à l'UNESCO de disposition d'un cadre juridique complet de sept conventions qui couvrent la diversité culturelle dans son ensemble, en particulier ce que l'UNESCO appelle « les deux piliers de la culture » : le patrimoine matériel et immatériel et la création contemporaine.

45 candidatures pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Au cours de la 31^{ème} session du Comité du patrimoine mondial prévu à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 23 juin au 2 juillet 11 sites naturels, dont une extension, 32 sites culturels et 2 sites mixtes

proposés par 39 pays devait être examinés pour savoir s'ils devaient être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au côté des 830 qui du fait de leur « valeur universelle exceptionnelle » y figurent déjà.

L'état de conservation des 31 sites inscrits sur la Liste du patrimoine en danger était également à l'ordre du jour, ainsi que l'examen d'une stratégie de réduction des risques menaçant des sites du fait des catastrophes naturelles, l'impact du changement climatique sur ce patrimoine mondial et le concept de « valeur universelle exceptionnelle » devait être redéfini.

Le problème du site de la Vieille ville de Jérusalem et de ses murailles, en particulier à cause des fouilles archéologiques de la rampe d'accès devait faire l'objet d'une séance de travail.

La rampe des Maghrébins à Jérusalem : sujet de préoccupation de l'UNESCO

Le Conseil Exécutif a, au cours d'une réunion plénière spéciale, adopté une décision réaffirmant la valeur universelle exceptionnelle de la Vieille de Jérusalem et la nécessité de protéger et sauvegarder ce site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Ce texte recommande la tenue d'une réunion urgente du Bureau du Comité du patrimoine mondial afin d'assurer une discussion de fond sur le suivi donné au rapport de la mission technique envoyée sur place fin février.

Le Président du Conseil exécutif, Zhang Xinsheng (Chine), a tenu à souligner que « pour la première fois Israéliens et Palestiniens travaillaient ensemble pour garantir la protection de Jérusalem, un site figurant sur la Liste du patrimoine en péril et appartenant à toute l'humanité ». Il a noté que les deux parties « oeuvraient ensemble de façon constructive afin de parvenir à un consensus sur cette question importante et compliquée ».

Le Président du Conseil exécutif a également salué la « capacité exceptionnelle de l'UNESCO à construire des ponts, à générer de la solidarité et, plus spécifiquement, à aider à sa façon à construire un monde harmonieux, créant ainsi une paix plus large et soulageant les tensions au Moyen Orient ».

Condamnation de l'attaque du monastère Decani au Kosovo

Fin mars, le monastère Decani, qui abrite la plus grande église du Moyen Age en Europe du Sud-Est, renfermant des peintures byzantines particulièrement riches ainsi que des statues romanes, était attaqué au mortier, sans faire, heureusement, de gros dégâts.

Cet acte contre un des monuments inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2004, puis placé en 2006 sur celle du patrimoine mondial en péril, a été vigoureusement condamné par le Directeur général de l'UNESCO qui a fait part de la volonté de l'Organisation de « *poursuivre le travail engagé afin d'assurer la préservation du patrimoine culturel du Kosovo* ».

Il s'agit de la seconde attaque qui avait amené l'UNESCO à non seulement envoyer une mission d'experts, mais aussi à demander un soutien politique et financier qui a permis de récolter trois millions de dollars affectés à la réhabilitation de plusieurs autres sites culturels du Kosovo.

Condamnation de la nouvelle attaque contre le Mausolée de Samara

Cette seconde attaque le 13 juin contre un des lieux saints de l'Islam chiite a été ressentie avec inquiétude par le Directeur général de l'UNESCO. La première attaque, le 22 février 2006, entraînant l'effondrement d'une partie du dôme, avait provoqué une vague de violence sectaire, causant des milliers de victimes en Irak. Alors, avec la destruction des deux minarets du Mausolée, on pouvait craindre le pire.

C'est pourquoi Koïchiro Matsuura dans son communiqué, exhortait au calme et la retenue « *afin d'éviter de nouveaux actes de violence sectaire. Le patrimoine est notre héritage du passé, ce que nous vivons aujourd'hui et ce que nous passerons aux futures générations. Le patrimoine culturel et spirituel constitue une source irremplaçable de vie et d'inspiration. Toute atteinte contre lui, comme celle d'aujourd'hui, vise en fait l'humanité dans son ensemble et la compréhension entre les religions* ».

Le Directeur général a réaffirmé la détermination de l'UNESCO de continuer à travailler pour protéger et restaurer le patrimoine historique, spirituel et culturel du Mausolée qui contient les tombes des dixième et onzième imams décédés en 868 et 874.

Nouvelles inscriptions sur le Registre UNESCO Mémoire du monde

50 demandes d'inscription en provenance de 38 pays, sans compter le Comité international de la Croix Rouge, ont été présentées au Comité consultatif international du Programme Mémoire du monde. Celui-ci qui se réunissait à Pretoria (Afrique du Sud) du 11 au 15 juin, a retenu 38 documents de valeur exceptionnelle.

Font partie de ces documents les actes du procès en Afrique du Sud contre les dirigeants de l'ANC dont

Nelson Mandela, la tapisserie de Bayeux en France, les archives des bagnards d'Australie, le film américain *Le magicien d'Oz* ou les Archives de l'Agence internationale des prisonniers de guerre (1914-1923).

Ces inscriptions portent au nombre de 158 les inscriptions au Registre. Pour plus d'information : www.unesco.org/webworld/fr/mow-nominations

Attention aux changements climatiques ! Ils mettent en péril les sites du patrimoine !

L'UNESCO a publié début avril une « *Etude de cas sur les changements climatiques et le patrimoine mondial* » qui contient 26 études de sites aussi différents que la Tour de Londres, le Parc National du Kilimandjaro ou la Grande barrière de corail comme illustration des dangers encourus par les 830 sites du patrimoine mondial.

Cette publication – en anglais – est destinée à faire prendre conscience de l'importance de la sauvegarde de ce patrimoine et à mobiliser un soutien à cet égard. Divisée en cinq chapitres, elle traite des glaciers dont la fonte a des incidences sur la physionomie des sites et détruit l'habitat d'espèces rares, comme le léopard des neiges, de la biodiversité marine, soumise à des transformations environnementales liées à l'élévation des températures et l'acidification croissante des océans, de la biodiversité terrestre menacée à cause, entre autres, de la diminution des habitats bioclimatiques, des sites archéologiques à cause de la modification des cycles de précipitations et de sécheresse, des villes avec l'augmentation de l'humidité du sol après les inondations qui peut entraîner un accroissement de la cristallisation saline sur les surfaces construites.

Confirmation des menaces qui pèsent sur les îles Galapagos

Une mission de l'UNESCO, conduite à la demande du Comité du patrimoine mondial et sur invitation du gouvernement de l'Equateur a confirmé la menace qui pèse sur la valeur universelle exceptionnelle et l'intégrité physique du Parc national et de la réserve marine des Galapagos inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Cette menace provient de la prolifération d'espèces envahissantes, l'augmentation de l'immigration, le développement incontrôlé du tourisme et l'incapacité des différentes institutions et agence à l'enrayer.

Les conclusion de la mission devaient être discuté à Christchurch (Nouvelle Zélande) au cours la session du Comité intergouvernementale du patrimoine mondial (cf supra) prévue du 23 juin au 2 juillet

Néanmoins les résultats de cette mission ne sont pas entièrement négatifs, puisqu'elle a tenu à saluer l'action décisive entreprise par le Président de l'Equateur pour faire face de manière globale aux problèmes de ces îles.

La diversité culturelle en Europe du Sud-Est

Cette diversité culturelle était au programme début juin du 5ème Sommet des chefs d'Etat de Roumanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie.

Koïchiro Matsuura, le Directeur général de l'UNESCO, a souligné à l'ouverture de ce Sommet que « *le dynamisme exceptionnel qui a animé tous les sommets repose sur l'engagement renouvelé des leaders de l'Europe du Sud-Est à dialoguer, se comprendre, se réconcilier et construire la paix* ». Notant avec satisfaction que la culture figurait à l'ordre du jour de chacun de ces sommets, il a rappelé qu'« *on n'entend plus par patrimoine uniquement l'environnement construit. On le conçoit comme une entité qui englobe tous les aspects de la créativité humaine* ».

D'où l'urgence, qu'il a tenu à souligner, de ratifier une Convention comme celle qui concerne la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, car « *en se fondant sur ce patrimoine, la créativité humaine peut inventer de nouvelles formes d'expression qui deviendront à leur tour un legs pour l'avenir* ».

Accord UNESCO-Fédération internationale d'astronautique (IAF)

Cet accord, signé fin mars, vient renforcer l'initiative de l'Organisation intitulée « *Partenariat ouvert pour le développement et l'utilisation des technologies de l'espace afin de soutenir la protection des sites naturels et culturels de l'UNESCO* ».

L'IAF rejoint ainsi une dizaine d'agences spatiales, d'universités et instituts de recherche, ainsi que des entreprises privées dans le but, essentiellement, de mettre les technologies spatiales à la disposition des pays en voie de développement afin de protéger le patrimoine mondial naturel et culturel.

Exposition en plein air « Patrimoine vivant : à la découverte de l'immatériel »

Différentes traditions du monde exposées en plus de cent photos sur les grilles du Siège de l'UNESCO à Paris : une exposition à voir jusqu'au 30 novembre 2007.

Il s'agit de montrer des expressions culturelles aussi diverses que des carnivals populaires en Bolivie ou en Belgique, des dessins sur le sable au Vanuatu, le théâtre japonais ou indien, les chanteurs de la République centrafricaine, de Géorgie, d'Albanie et des lieux culturels comme l'île de Kihnu en Estonie ou la place Jemaa-al-Fna de Marrakech au Maroc.

Cette exposition a un aspect didactique, car si l'on connaît les monuments inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, on connaît fort peu le patrimoine vivant de l'humanité. Il est souvent menacé de disparition, mais se trouve protégé depuis le 20 avril 2006 par l'entrée en vigueur de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, l'une des sept conventions qui couvrent l'ensemble de la diversité culturelle du monde.

21 mars : Journée mondiale de la poésie

Pour Koïchiro Matsuura, la poésie « *dessine une cartographie des dialogues possibles entre les cultures, les histoires et les mémoires* ». Dans son message, le Directeur général de l'UNESCO estime que l'enjeu de cette journée mondiale pourrait être de « *veiller à la promotion et la sauvegarde de ces formes d'échanges et de transfert* ». Et il émet le souhait que « *placée au service de notre diversité créatrice, elle puisse ainsi nourrir et renouveler la capacité de chacun d'entendre la pluralité culturelle du monde* ».

Cette Journée mondiale a été marquée, comme à l'accoutumée, par différentes manifestations au Siège de l'UNESCO.

COMMUNICATION

Journée mondiale de la liberté de la presse

C'est le 3 mai qu'est célébrée cette Journée. Cette année l'UNESCO a voulu que cet événement annuel ait lieu à Medellin (Colombie) et qu'il soit consacré à la sécurité des journalistes.

La Colombie a été choisie parce qu'elle est le pays de l'éditeur Guillermo Cano Isaza qui a donné son nom au Prix mondial de la liberté de la presse qui, pour sa 10ème édition, a été attribué à titre posthume à la journaliste russe Anna Politovskaya, assassinée à Moscou en octobre 2006. Farouche militante des droits de l'homme, elle était connue pour les centaines d'articles qu'elle avait publiés dans le quotidien « *Novaya Gazeta* » concernant le conflit en Tchétchénie. Guillermo Cano a été assassiné devant les bureaux de

son journal « *El Espectador* », à Bogota, en décembre 1986, sur l'ordre des barons de la drogue dont il avait dénoncé les activités dans le cadre de son travail de journaliste.

Dans son message à l'occasion de cette journée, le Directeur général de l'UNESCO a lancé un appel en vue d'améliorer la sécurité des journalistes et a invité à « *rendre hommage aux professionnels des médias qui ont perdu la vie et saluer ceux qui nous apportent l'information en dépit des risques et des dangers* ». Koïchiro Matsuura demandait qu'on soit bien conscient « *du fait qu'il existe un lien étroit entre la garantie de la sécurité des journalistes et l'exercice de nos propres libertés. Pour que nous puissions agir en tant que citoyens du monde informés, il est nécessaire que les médias soient en mesure de travailler librement et en toute sécurité* ».

L'UNESCO et la défense de la liberté de la presse

L'UNESCO, qui a mandat des Nations Unies pour défendre la liberté d'expression et donc la liberté de la presse, ne cesse d'alerter l'opinion publique en ce qui concerne les entraves violentes à cette liberté. Le *Mois à l'UNESCO* se fait l'écho de cette préoccupation en rendant compte, notamment, des messages de protestation concernant les enlèvements et les assassinats de journalistes et employés des médias souvent dans l'exercice de leur profession.

Trois semaines après son enlèvement, le Directeur général de l'UNESCO s'est à nouveau élevé contre l'enlèvement à Gaza du journaliste de la BBC, Alan Johnston et contre la multiplication des prises d'otages qui visent des professionnels de la presse. Saluant « *la détermination et le courage des journalistes qui continuent d'exercer leur profession en dépit de ces enlèvements de plus en plus fréquents* », Koïchiro Matsuura a tenu à rappeler qu'« *enlever un journaliste, c'est prendre toute la société en otage. Nous devons nous mobiliser pour mettre un terme à ces pratiques odieuses qui représentent une lourde menace pour les professionnels des médias et pour la liberté d'expression* ».

Reporter sans Frontières, l'ONG de défense des professionnels des médias, rappelle que depuis août 2005 plus de quatorze journalistes étrangers ont été enlevés dans la bande de Gaza et qu'aucun des ravisseurs n'a jusqu'à ce jour été appréhendé ou poursuivi en justice. En Afghanistan, autre pays pour lequel la presse paie un lourd tribut, plus de cinquante journalistes et employés des médias ont été kidnappés depuis 2003. L'assassinat de Zakia Zaki, fondatrice d'une des premières radios communautaires gérées par des femmes en Afghanistan, meurtre perpétré juste

après l'assassinat d'une autre journaliste, Shokiba Sanga Amaaj, soulevait une forte émotion dont le Directeur général de l'UNESCO se faisait l'écho en exprimant sa profonde tristesse face à la mort « *de ces femmes pionnières* », ajoutant « *ces crimes sont particulièrement choquants parce qu'ils minent ce droit humain fondamental qu'est la liberté d'expression mais aussi parce qu'ils portent atteinte au droit des femmes à exercer une profession qui est vitale pour la reconstruction de l'Afghanistan* ».

Mais c'est encore en Irak que la profession a à déplorer le plus grand nombre de morts. A chaque annonce de décès, d'assassinats, l'UNESCO répète inlassablement sa condamnation de ces violences qui, au-delà des victimes humaines, atteignent le monde et son droit à l'expression et à l'information.

Après la mort à Bagdad, en mars, du producteur de télévision Hamid al-Duleimi et du rédacteur en chef du quotidien *al-Safir*, Hussein al Jaburi, le Directeur général rappelait que « *l'Irak et le reste du monde ont besoin de ce courage (des journalistes) pour que le droit de l'homme fondamental qu'est la liberté d'expression soit mobilisé au profit de la démocratie et de l'état de droit* ».

Le 3 mai la radio indépendante *Dijla* était attaquée et saccagée, provoquant aussi la mort d'un gardien. Koïchiro Matsuura rappelait que « *des voix indépendantes, comme celle de Radio Dijla, sont nécessaires à la reconstruction d'un Irak démocratique. Elles sont beaucoup trop vulnérables* ». Six jours plus tard Raad Mutashar, Imad Abdul-Razzaq al-Obeidi et Ageel Abdul-Qader ainsi que leur chauffeur, Nibras Razzaq, trouvaient la mort au nord de l'Iraq après avoir été apparemment torturés. « *Jamais dans l'histoire, on n'a vu autant de journalistes assassinés* », constatait le Directeur général de l'UNESCO qui rappelait que « *ces attaques contre les journalistes sont autant d'attaques contre les libertés fondamentales* » et il se posait la question : « *Sans sécurité pour les professionnels des médias, comment pourraient se développer la liberté de la presse et la liberté d'expression ?* »

Le 20 mai, on découvrait le corps d'Ali Khalil, journaliste du quotidien *al-Zaman*, une heure à peine après qu'il ait été enlevé au sud de Bagdad. *Reporters sans frontières* relie ce meurtre à des articles qu'il avait publiés dans lesquels il citait des parlementaires appelant à l'élimination physique des membres des groupes armés. La réaction de Koïchiro Matsuura était à la fois celle de l'admiration devant « *le courage et la détermination avec lesquels ces professionnels mènent à bien leur tâche pour l'existence du débat informé nécessaire à la démocratie et à l'Etat de droit* » et d'épouvante à cause du « *lourd tribut payé par ces hommes et femmes irakiens qui ne font*

qu'exercer ce droit de l'homme fondamental qu'est la liberté d'expression ».

Le 8 juin, on apprenait le meurtre de quatre journalistes, celui d'Aidan Abdallah Al-Jamiji, chef des services en turkmène de la télévision de Kirkouk, dont le corps avait été retrouvé dans le coffre de sa voiture, celui du rédacteur en chef d'un hebdomadaire turkmène, abattu devant son domicile, Abdel-Rahman Al-Issawi qui était professeur en journalisme, abattu avec sept membres de sa famille dans l'assaut par des hommes armés de sa maison et Nizar Al-Radhi, correspondant de Radio Free Irak abattu par trois inconnus qui ont ouvert le feu sur un groupe de journalistes à Asmara, blessant également plusieurs d'entre eux. Le Directeur général exprimait sa grande inquiétude face à l'augmentation dramatique du nombre de journalistes assassinés en l'espace de quelques jours. Il ajoutait : *« le seul tort de ces journalistes, c'est d'avoir eu le courage d'exercer ce droit de l'homme fondamental qu'est la liberté d'expression »*. Il tenait à saluer *« ces courageux professionnels dont le travail est essentiel pour la reconstruction de l'Irak en tant que démocratie »* et à dénoncer les assassins *« qui, par leurs crimes odieux, sapent toute la société irakienne »*.

Onze jours plus tard, Koïchiro Matsuura réagissait face à l'assassinat d'une journaliste, Sahar Hussein Ali al-Haydari, abattue à Mossoul par quatre inconnus, rappelant que trois femmes journalistes avaient été assassinées en quelques jours seulement, ajoutant *« ces femmes pionnières ont été prises pour cible parce qu'elles avaient mis leur force et leur courage au service du changement démocratique de leurs sociétés. Ces journalistes ont payé de leurs vies leur attachement au droit de l'homme fondamental qu'est la liberté d'expression. »* Pour la *Fédération Internationale des Journalistes (FIJ)* ces morts ainsi que celle du photographe russe Dmitry Chebotayev, tué dans une explosion qui visait les soldats américains, portent à plus de 200 le nombre de journalistes ou employés des médias tués en Irak depuis quatre ans.

Mais l'Asie n'est pas le seul continent à expérimenter les violences faites aux représentants de la presse, l'Amérique du Sud et l'Afrique ne sont pas épargnés. C'est ainsi qu'en Somalie, Mohammed Abdullahi Khalif a été tué dans une fusillade, alors qu'il effectuait un reportage sur le trafic d'armes. Alors que la FIJ estime que les journalistes et les médias sont de plus en plus des cibles, qu'il s'agisse d'attaques à la bombe ou de fusillade, Koïchiro Matsuura rappelait qu'en Somalie *« les journalistes travaillent en permanence dans des conditions d'insécurité effroyables »* pour *« nous fournir des*

informations indépendantes et fiables » et qu'à ce titre ils *« méritent toute notre admiration et notre soutien »*.

Même indignation face au meurtre d'une figure emblématique du journalisme en République Démocratique du Congo, Serge Maheshe. Le Directeur général de l'UNESCO rappelait dans un communiqué le 19 juin que Serge Maheshe *« avait couvert l'actualité en zone de conflit et dans des situations tendues. Ce journaliste connu pour sa rigueur mettait l'information au service de la paix, de l'Etat de droit et de la fin de l'insécurité. Il a payé de sa vie son courage et(son engagement démocratique »*.

En Amérique du Sud, il y a eu, entre autres, l'assassinat en avril au Mexique d'Amado Ramirez, abattu de plusieurs balles dans le dos tirés par des inconnus, il y a eu, au Guatemala, le 3 mai, Journée mondiale de la liberté de la presse, celui de Mario Rolando Lopez Sanchez, producteur à la Radio Sonora. Deux jours plus tard c'est au Brésil, à 200 km de Sao Paulo, que Luiz Carlos Barbon Filho, journaliste qui en 2003 avait dénoncé une affaire de détournement de mineurs qui avait fait grand bruit, a été abattu à la terrasse d'un café.

A chaque fois l'UNESCO a élevé une protestation véhémement et demandé aux autorités d'agir pour faire respecter la liberté d'expression qui est, ne cesse de marteler son Directeur général, *« un droit de l'homme fondamental »* !

Projet de création d'un réseau de télévisions publiques lusophones

Ces pays sont le Portugal, l'Angola, le Brésil, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe et le Timor-Leste.

Pour parler de ce réseau, l'UNESCO, le Secrétariat exécutif de la Communauté des pays de langue portugaise et la Commission nationale portugaise pour l'UNESCO avaient convié à une table ronde à Lisbonne début mars les directions des télévisions de ces pays.

Ce réseau interrégional, qui constituera une première dans le monde lusophone, vise la production, la coproduction et l'échange des programmes de qualité (informations, documentaires, événements sportifs, programmes éducatifs, émissions pour la jeunesse, etc.) par satellite et Internet. Comme la majorité de ces réseaux basés sur l'utilisation d'une langue commune, il devrait promouvoir la coopération et le dialogue afin de créer un environnement favorable à la liberté de la presse et au pluralisme en collaboration étroite avec les médias locaux.

Cent ans de scoutisme

Le mouvement scout qui fête cette année le premier camp organisé par Lord Baden Powell, n'a pas été, à l'origine, un mouvement confessionnel chrétien. Il s'agissait, en effet, pour l'ancien militaire de prolonger son expérience de la guerre des Boers en faisant découvrir aux jeunes – garçons et filles – la nature, la vie qu'on peut mener en dehors ou à côté de la civilisation, à la manière de ceux qu'il avait enrôlés comme éclaireurs en Afrique du Sud.

En dehors de l'apprentissage du respect de la nature, qui a été un véritable événement dans la vie des citadins occidentaux et l'amorce du mouvement écologique, la véritable marque du scoutisme sur les générations de l'entre-deux guerres et après la guerre de 1939-1945 a été la nécessité de la coopération entre jeunes appelés à maîtriser la nature qui aboutissait forcément à la fraternité.

C'est cette fraternité que les instances religieuses chrétiennes ont voulu exploiter au bénéfice d'une jeunesse confrontée à un avenir de plus en plus sombre. Elles y ont redécouvert les racines chrétiennes et n'ont pas hésité à les incorporer dans les mouvements authentiquement scouts et authentiquement chrétiens qu'ils allaient fonder, notamment en France.

Le scoutisme, dès lors, a été un des creusets de la formation d'hommes et de femmes qui ont joué un rôle important dans la société, qu'elle soit laïque ou religieuse. Sur ce dernier point tous ou presque tous les prêtres, évêques, religieux, religieuses ont subi l'influence de ce mouvement au service des jeunes. Le Concile Vatican II lui-même lui doit, en partie, le désir d'ouverture à la société civile ou certains aspects de la réforme liturgique.

Aujourd'hui, ce centenaire montre que les valeurs de fraternité, de respect mutuel, restent des atouts majeurs pour surmonter un grand nombre d'incompréhensions dues non seulement aux différences de langue, de race, voire de croyance et de foi. En un monde qui essaie – difficilement ! – de cultiver les relations interculturelles, l'appartenance commune à la grande famille scout, appartenance qui dépasse les frontières, reste un atout majeur. Le monde continue à avoir besoin de ceux qui acceptent de dépasser l'égoïsme pour se mettre au service des jeunes pour qu'ils puissent ouvrir les yeux sur les autres et sur la planète qu'il est grand temps de protéger.

Pierre Kemner

L'Eglise et la lutte contre la pauvreté dans le monde

A l'occasion du rassemblement début avril en Allemagne des huit pays les plus industrialisés du monde, connus sous le sigle du G8, l'Eglise a tenu à leur rappeler leurs engagements et à leur demander d'intensifier notamment leur soutien à la lutte contre la pauvreté.

C'est ainsi que Benoît XVI a rappelé avoir adressé dès le mois de décembre une lettre à la chancelière allemande Angela Merkel, lui rappelant qu'éliminer la pauvreté d'ici 2015 – qui est l'un des objectifs de développement du Millénaire – restait « *un devoir moral grave et inconditionnel* ». Pour cela il est urgent d'annuler rapidement et sans conditions la dette internationale des pays les plus pauvres et d'investir pour lutter contre les maladies qui ravagent notamment l'Afrique, comme le sida ou le paludisme.

Dans cette lettre, rendue publique fin avril, le Saint-Père souligne le fait que l'annulation de la dette extérieure « *n'est pas une tâche extraordinaire ni une concession qui pourrait être renvoyée à cause de pressants intérêts nationaux. Il s'agit bien plus d'un devoir moral grave et inconditionnel, fondé sur l'appartenance commune à la famille humaine et sur la dignité et le destin communs des pays pauvres et des pays riches qui, grâce au processus de mondialisation se développent de façon toujours plus étroitement interconnectée* ».

Dans sa réponse, la chancelière allemande qui assurait aussi la présidence de l'Union européenne, a exprimé l'espoir que grâce à une mondialisation plus équitable on puisse arriver à plus de justice et de paix dans le monde.

C'est à la veille de l'ouverture de cette conférence à Heiligendamm en Allemagne qu'au cours de l'audition générale du 6 juin Benoît XVI a rappelé cet échange de lettre et a lancé « *un nouvel appel aux dirigeants pour qu'ils tiennent ces promesses d'accroître l'aide au développement des populations les plus démunies, en Afrique principalement* ».

Pour leur part, les présidents des Conférences épiscopales des pays qui forment le G8 ont adressé une lettre commune aux dirigeants de ces pays pour rappeler également qu'*une action courageuse est urgente pour combattre la pauvreté générale*.

Sous la signature du Cardinal Karl Lehmann d'Allemagne, de Monseigneur André Gaumond du Canada, du Cardinal Jean-Pierre Ricard de France, de

Monseigneur Augustinus Jun'ichi Nomura du Japon, de Monseigneur Joseph Werth de Russie, du Cardinal Cormac Murphy-O'Connor, d'Angleterre et de Monseigneur Skylstad des Etats-Unis, les Eglises nationales des pays du G8 rappellent à leurs dirigeants leur engagement en 2005 à Gleneagles en Ecosse d'affecter d'ici 2010 50 milliards de dollars par an aux pays en développement, dont la moitié en Afrique. Or ces aides n'ont pas changé en 2006. C'est pourquoi ils leur rappellent l'obligation morale de maintenir ses promesses : « *nous vous sollicitons à agir en tenant compte des obligations morales que nous partageons pour le bien-être de chaque personne humaine, mais aussi parce que remplacer le désespoir par l'espérance en Afrique conduira à un monde plus sûr pour tous* ».

Les évêques ont également souligné l'importance d'autres thèmes qui méritent une plus grande attention à l'échelle planétaire : la lutte contre le sida, la protection de la création (changement climatique, effet de serre, etc), les crises humanitaires, en particulier celle de la région soudanaise du Darfour...

Un autre point d'importance abordé par les instances de l'Eglise à l'occasion de cette réunion internationale a été l'instruction.

Benoît XVI l'a abordé ce 6 juin en rappelant que le second objectif du Millénaire était de permettre à tous de profiter d'ici 2015 de l'école primaire complète « *de manière à consolider les acquis et à constituer une solide base pour les projets de développement autonomes* ». Le Pape a tenu à rappeler tout ce que fait en ce domaine l'Eglise catholique « *qui est depuis toujours en première ligne de l'éducation et qui dans les pays les plus pauvres agit là où l'état fait défaut* ». D'autres Eglises ou groupes et organisations, a-t-il ajouté, *partagent cet engagement éducatif selon le principe de subsidiarité que reconnaissent gouvernements et instances internationales, qu'ils sont appelés à soutenir financièrement* ».

Les évêques des pays du G8 ont également abordé cet aspect important du développement planétaire, rappelant à leurs dirigeants que l'éducation pour tous était un bien à garantir à chaque homme pour lui donner des opportunités égales de développement.

Le réseau Caritas, qui tenait son Assemblée Générale au Vatican à la veille de la réunion du G8, lui a également lancé un message, notamment grâce à deux banderole déroulée sur la Place Saint Pierre réclamant une aide efficace car, proclamait l'autre, *le monde ne peut attendre*. Il s'agissait pour Caritas Internationalis de relayer le même message de respect des engagements pris, notamment l'augmentation des

aides aux pays en voie de développement. Or, selon une étude de l'OCDE, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques l'Italie, suivie par la France et l'Allemagne, ont entraîné un recul de cette aide en la diminuant de 8 à 7 milliards de dollars.

Le Secrétaire général du Réseau a déclaré que « les promesses non tenues par le G8 se traduisent par les vies détruites des pauvres gens ».

[VIS – Fides – Infocatho]

Amour du prochain, remède aux défis du monde

L'Académie pontificale des sciences sociales a tenu sa treizième session plénière du 27 avril au 1^{er} mai sur le thème de la charité et de la justice dans les relations entre les peuples.

Dans un message adressé à sa Présidente, Mary Ann Glendon, Benoît XVI rappelle le « *destin universel de tous les biens de la création, de tout ce que produit la terre et de tout ce que l'homme transforme et confectionne, toute sa connaissance et toute la technologie sont destinées à servir le développement matériel et spirituel de la famille humaine et de chacun de ses membres* ».

Pour le Pape, le monde est confronté à trois défis majeurs : l'environnement et le développement durable, la conception de la personne et les relations entre humains et le défi des valeurs de l'esprit.

En ce qui concerne l'environnement et le développement durable, il est du devoir de tous les pays, écrit-il, d'adopter des politiques de protection de l'environnement « *afin de prévenir la destruction du patrimoine naturel dont les fruits sont nécessaires au bien-être de l'humanité* ». En ce qui concerne le développement durable, il met en garde sur le fait qu'il ne faut pas s'arrêter à son seul aspect technique et économique en négligeant la dimension morale religieuse, car ce ne serait pas « *un développement humain intégral, unilatéral, il finirait par favoriser la capacité destructrice de l'homme* ».

Sur le plan du second défi – celui de la conception de la personne et des inter-relations humaines – si les êtres humains ne sont pas considérés comme créés à l'image de Dieu et dotés d'une dignité inviolable, « *il sera très difficile d'obtenir une pleine justice dans le monde. Malgré la reconnaissance des droits de l'homme dans les déclarations internationales, il reste beaucoup à faire pour tenir compte de cette reconnaissance dans les problèmes globaux, comme la différence croissante entre pays riches et pauvres* ».

Le troisième défi qui est celui des « valeurs de l'esprit » et de leur développement, consiste à comprendre que contrairement aux biens matériels, ils sont indivisibles et se multiplient quand on les communique. Benoît XVI donne comme exemple l'éducation et la transmission des connaissances qui, dit-il, « *reste dramatiquement insuffisant, notamment dans le primaire et cela dans de nombreuses parties du monde* ».

C'est l'amour pour le prochain qui permettra de faire face à ces défis, car lui seul « *peut développer en nous la justice au service de la vie et de la promotion de la dignité de l'homme. Seul l'amour au sein de la famille, fondée par un homme et une femme créés à l'image de Dieu, peut assurer cette solidarité entre les générations qui transmet amour et justice aux générations futures. Seule la charité peut nous pousser à mettre, une fois encore, la personne au centre de la vie dans la société et au centre du monde globalisé, gouverné par la justice* ».

[Vatican Information Service]

Justice internationale et « gouvernance » internationale

Le Secrétaire d'Etat, le Cardinal Tarcisio Bertone, est longuement intervenu au cours de la session plénière de l'Académie pontificale des Sciences sociales. Il s'est efforcé de définir le terme de *gouvernance* qui était le sujet phare de la session.

Il est parti de l'analyse du terme – issu de l'anglais *governance* – employé pour exprimer une réalité différente du *gouvernement* en raison, a-t-il dit, « *de la complexité sociale et mondiale* ». Autre analyse, celle du concept de *mondialisation* qui, selon lui, « *signifie interdépendance entre les divers systèmes – économique, juridique, fiscal, financier, social – au-delà des frontières des Etats et des nations de sorte qu'il devient impossible de délimiter avec précision les domaines d'interventions et de diviser de façon nette les compétences* ». Face à cette mondialisation, la *gouvernance* qu'on envisage aujourd'hui est une conception plutôt faible « *dans laquelle peuvent trouver place certains dysfonctionnements dans les relations internationales* ».

Appel à une répartition plus juste de la richesse du monde

En recevant les lettres de créance des nouveaux Ambassadeurs auprès du Saint-Siège du Burundi, d'Estonie, d'Islande, du Pakistan et du Soudan, Benoît XVI a déclaré : « *dans le monde actuel, il*

importe plus que jamais d'affermir les liens qui unissent les pays, prenant un soin tout particulier des nations les plus pauvres ». Pour ce faire, il faut mettre un terme à la possibilité qu'ont les pays riches « *d'utiliser impunément les richesses des pays les plus pauvres, sans que ces derniers puissent avoir leur part de la croissance mondiale* ».

En lançant un appel pour qu'un changement s'opère dans la mentalité actuelle et que les hommes « *acceptent de transformer leur mode de vie en vue d'un partage toujours plus équitable* », Benoît XVI a souligné le rôle que doivent jouer les religions : « *elles ont le devoir de former leurs membres dans un esprit de relations fraternelles entre tous les habitants d'un même pays, avec une attention respectueuse envers tous les hommes* ». Il faut, notamment, cesser toute forme de discrimination pour des motifs de conviction ou de pratiques religieuses « *qui sont des éléments fondamentaux de la liberté des personnes* », car, a ajouté le Pape, « *une démarche religieuse véritable ne peut pas être source de division ou de violence entre des personnes et entre des communautés humaines. Elle est au contraire à la base de la conscience que toute personne est un frère à protéger et à faire grandir* »

[Infocatho]

Le dialogue entre croyants mène au dialogue entre les civilisations et à la paix

Mary Ann Glendon, Présidente de l'Académie pontificale des Sciences sociales est intervenue dans le cadre des travaux de la 61^{ème} session de l'Assemblée générale de l'ONU sur le dialogue des civilisations et de la paix. Il s'agissait essentiellement d'une table ronde et d'un débat thématique informel.

Dans son intervention au nom du Saint-Siège, Mary Ann Glendon a posé la question de savoir comment « *réduire les épisodes d'incompréhensions, de tensions et de violence* ». Elle a rappelé un fait d'histoire, à savoir les débats qui ont conduit à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, comme étant « *un exemple encourageant de dialogue interculturel* », car cette Déclaration est le fruit « *d'une impressionnante collaboration multiculturelle* ». Il n'était pas facile, à cette époque-là déjà, de mettre d'accord « *un spécialiste confucéen de Chine, des musulmans d'Égypte et d'Iran, un sioniste français, une indienne d'origine hindoue, des membres de diverses dénominations chrétiennes et quatre marxistes convaincus* ». On ne donnait pas cher des possibilités d'accord d'un tel groupe « *sur quelques principes fondamentaux de respect de la personne humaine. Mais la Déclaration – avec son affirmation*

selon laquelle nous appartenons tous à une unique famille humaine – demeure un phare d'inspiration pour quiconque nourrit l'espoir d'une collaboration entre les cultures. »

Alors aujourd'hui ce qui a pu se réaliser en 1948 peut toujours devenir réalité notamment pour les responsables religieux, à condition qu'ils « *encouragent leurs disciples à aller à la rencontre des autres sur le plan de la raison et du respect mutuel, tout en demeurant fidèles à eux-mêmes et à leurs propres croyances* ». C'est loin d'être facile parce que, d'une part, la religion est souvent exploitée à des fins politiques, que la religion qu'elle soit la sienne ou celle de l'autre est trop souvent méconnue. Alors, une des tâches cruciales pour les responsables et les éducateurs devrait consister à « *trouver les ressources au sein de leur propres traditions en vue de promouvoir le respect et la tolérance, et de puiser dans ces ressources pour transmettre leurs traditions à leurs fidèles* ».

Pour terminer son intervention, la Présidente de l'Académie pontificale des Sciences sociales a rappelé une phrase d'Eleanor Roosevelt, ancienne Première Dame des États-Unis, au sujet des droits de l'homme. Elle répondait à la question de savoir où commençaient ces droits. Elle a répondu : « *Dans des lieux modestes, proches de nous – si proches et si humbles qu'ils n'apparaissent sur aucune carte géographique du monde ... Si ces droits n'ont pas de sens dans ces lieux, ils en ont vraisemblablement fort peu ailleurs.* » Les « lieux modestes » d'aujourd'hui, où l'on rencontre des personnes d'autres cultures et religions, ce sont les écoles, les lieux de travail, le quartier où l'on vit. C'est là qu'on dépasse la simple tolérance pour aller vers l'autre.

« *Le chemin pour dépasser la tolérance est pavé d'obstacles. Mais il n'existe pas d'alternative si l'on veut améliorer les possibilités de paix sur notre planète de plus en plus interdépendante, et toutefois tourmentée par les conflits.* »

[L'Osservatore Romano]

Le dialogue interreligieux et la promotion du dialogue des cultures

L'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'UNESCO est intervenu par deux fois, au cours de la 176^{ème} session du Conseil Exécutif de l'Organisation.

Parlant tout d'abord de la dignité des femmes, Monseigneur Francesco Follo a déclaré que la priorité que l'UNESCO veut donner à leur participation

responsable à la vie sociale rejoignait « *une préoccupation authentique de l'Eglise catholique* ». En particulier il s'agit de reconnaître et de saluer, entre autres, « *leur rôle incomparable dans la formation humaine de la jeunesse et dans le système micro-économique* ».

Concernant le rôle du dialogue interreligieux, Mgr Follo a insisté sur le fait que « *les échanges entre cultures impliquent que l'on prenne en compte les religions elles-mêmes (...) d'autant plus que l'expérience religieuse est souvent inscrite dans le cœur même de la culture* ».

Il faut répondre aux nécessités immédiates des personnes déplacées

Monseigneur Silvano M. Tomasi, Observateur permanent du Saint-Siège auprès du Bureau des Nations Unies et des Organisations spécialisées à Genève, a participé, fin mai, à la Conférence internationale organisée par le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCNUR) pour répondre aux besoins des personnes déplacées et des réfugiés irakiens. Reprenant une boutade de certains médias selon lesquels « *il est plus facile de mourir que de vivre en Irak*, il a constaté que « *le monde assiste à un degré sans précédent de haine et de destruction en Irak dont l'impact mortel qui s'étend à toute la région du Moyen-Orient* ».

Plus concrètement, il a estimé le sort des minorités encore plus dramatique – si cela était possible – que celle des musulmans : « *les chrétiens et les autres minorités religieuses qui ont été la cible d'expulsions forcées et de nettoyage ethnique et religieux de la part de groupes radicaux vivent une situation incertaine dans leur lieu de refuge provisoire, étant donné qu'ils ne peuvent pas retourner dans leurs maisons et n'ont aucune possibilité d'intégration locale ou de ré-implantation. C'est la souffrance de toutes les victimes qui devrait encourager une réponse coordonnée et généreuse* ». Cette réponse, a estimé Monseigneur Tomasi, « *est tout aussi vitale (que la paix) pour éveiller la conscience de l'immense crise à laquelle nous assistons* ».

[L'Osservatore Romano]

Il faut gérer l'eau de manière solidaire

Dans un message à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars, envoyé au Directeur général de la FAO (Food and Agricultural Organisation) le Secrétaire d'Etat du Saint-Siège, le cardinal Tarcisio Bertone insistait sur la nécessité de gérer l'eau, « *bien commun de la famille humaine,*

constituant un élément essentiel pour la vie », de manière telle « *qu'il en soit permis un accès à tous, surtout à ceux qui vivent dans des conditions de pauvreté, en garantissant la viabilité de la planète pour la génération présente comme pour les générations futures* ».

Cette Journée mondiale de l'eau 2007 se situe, le Saint-Siège l'a rappelé, dans le cadre de la *Décennie internationale d'Action : L'eau source de vie (2005-2015)* dont l'objectif est de réduire de moitié la proportion de ceux qui n'ont pas accès à l'eau potable, objectif doré et déjà considéré comme difficilement atteignable.

Or le Cardinal Secrétaire d'Etat le rappelle avec force « *l'accès à l'eau compte parmi les droits inaliénables de tout être humain, puisqu'il représente un pré-requis pour la réalisation d'une grande partie des autres droits humains, comme le droit à la vie, à l'alimentation, à la santé* ». La Doctrine sociale de l'Eglise est très nette à ce sujet : « *Sans eau, la vie est menacée. Le droit à l'eau est donc un droit universel et inaliénable* » qui ne peut se baser sur des évaluations de type purement quantitatif.

C'est bien la raison pour laquelle la gestion durable de l'eau « *devient un défi socio-économique, environnemental et éthique, qui concerne non seulement les institutions, mais la société tout entière. Ce défi doit être affronté selon le principe de subsidiarité, c'est-à-dire à travers l'adoption d'une approche avec la participation de tous, impliquant non seulement le secteur privé mais aussi et avant tout les communautés locales ; le principe de la solidarité, pilier fondamental de la coopération internationale qui exige une attention prioritaire envers les pauvres ; le principe de la responsabilité à l'égard des générations présentes et futures, ce qui implique la nécessité de réexaminer les modèles de consommation et de production souvent non durables quant à l'utilisation des ressources hydriques* ».

[La Documentation catholique]

Le désarmement et la non-prolifération nucléaire demandent un climat de confiance

Monseigneur Michael W. Banach, Observateur permanent du Saint-Siège auprès des Organisations internationales à Vienne, a pris la parole au cours de la première session du Comité préparatoire de la VIIème Conférence d'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue dans la capitale autrichienne du 30 avril au 11 mai.

Rappelant que la Conférence d'examen en 2005 n'avait pas pu aboutir à un document d'accord, l'Observateur permanent a, dans la perspective de la Conférence d'examen prévue pour 2010, proposé des réflexions dans trois domaines.

Tout d'abord, les liens étroits qui existent entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire. Ils doivent être reconnus comme tels car ils sont interdépendants : « *leur mise en place transparente et responsable représente l'un des instruments principaux non seulement dans la lutte contre le terrorisme nucléaire, mais également dans la réalisation concrète d'une culture de la vie et de la paix capable de promouvoir de façon efficace le développement intégral des peuples* ».

Le deuxième domaine, qui est étroitement lié au premier, est l'instauration d'un climat de confiance et de réelle coopération. L'échec de 2005 est largement dû à « *la prédominance des intérêts individuels sur la sécurité collective* ». Aujourd'hui, on se rend compte que sécurité nationale et sécurité internationale sont profondément liées. C'est bien pourquoi le Traité de non-prolifération (TNP) est aujourd'hui reconnu comme « *un pilier fondamental de la non-prolifération nucléaire, car il fournit une base juridique non seulement pour le contrôle international du matériel nucléaire, mais également pour l'élimination des armes nucléaires* ».

Enfin Monseigneur Banach a insisté sur le fait qu'il faut sensibiliser la Communauté internationale « *afin qu'elle fasse preuve de davantage d'ambition pour faire du TNP un instrument adéquat dans la promotion de la paix et de ma sécurité internationale* ».

[L'Osservatore Romano]

Le Conseil pontifical « Cor Unum » reçoit le Prix « Oswald von Nell-Breuning »

En honorant de ce prix, institué en l'honneur du grand chercheur en éthique sociale, reconnu comme l'un des inspirateurs de la doctrine sociale de l'Eglise, la ville allemande de Trèves (Trier) a voulu reconnaître dans le Président de Cor Unum, l'évêque allemand Mgr Paul Josef Cordes « *un représentant diligent, clairvoyant et actif de la charité chrétienne* » et dans la Conseil pontifical une « *institution qui s'engage de manière convaincante à renforcer les liens entre la doctrine sociale et la charité de l'Eglise* ».

Le Père jésuite Oswald von Nell-Breuning, né en 1890 à Trèves, a collaboré à la rédaction de l'ency-

clique *Quadragesimo anno* et enseigna longtemps à Francfort. Il est mort à 101 ans en 1991.

Le prix qui porte son nom est décerné tous les deux ans depuis 2003 pour contribuer à la diffusion de son héritage culturel. Il a été attribué au juge émérite de la Cour constitutionnelle allemande, Paul Kirchhof et à l'ancien chancelier Helmut Schmidt.

[L'Osservatore Romano]

AFRIQUE

La fuite des cerveaux freine le développement du continent

Selon l'Organisation internationale pour les migrations, le continent a perdu sur les dix dernières années environ 20.000 travailleurs qualifiés par an. Cette tendance qui ne s'arrête pas constitue la forme la plus grave d'appauvrissement du continent qui hypothèque sérieusement l'avenir de la nouvelle génération et freine le développement des différents pays africains.

Quelque 4 milliards de dollars sont dépensés annuellement pour embaucher des experts étrangers et pour faire face au manque de personnel qualifié. Ce sont 35% de l'aide au développement qui sont ainsi utilisés, alors qu'ils pourraient servir à maintenir sur place les personnel qualifié issu du continent.

Les raisons de cette fuite des cerveaux sont multiples : un marché du travail peu développé, la corruption due au tribalisme et au népotisme qui mènent à des embauches sur des critères de « fidélité » et non de mérite, mais aussi largement les conditions sociales, économiques et politiques des pays africains. A cet égard, le Zimbabwe est un exemple flagrant : il était l'un des pays les avancés du continent. La crise politique déclenchée par la distribution des terres des colons européens dans le seul but de favoriser les partisans du régime au pouvoir a fait fuir en masse tous les travailleurs les plus qualifiés.

Tous les pays – ceux de l'émigration comme ceux de l'accueil – doivent, pour faire face à ce phénomène, faire des efforts communs en maintenant en premier lieu les contacts des migrants avec leur pays en vue, notamment d'une *participation virtuelle* au développement de leur communauté d'origine. Il ne faut pas oublier que, selon le Fond Monétaire International, les remises des émigrants africains se montent annuellement à 17 milliards de dollars, soit 2 milliards de plus que ce que rapportent les investissements directs étrangers. Ces remises doivent

être proprement gérées pour créer de réelles opportunités de développement et de travail, seule manière d'arrêter valablement cette fuite des cerveaux.

[Agence Fides]

Congo RD : Appel des évêques après les massacres de la fin mai

Au terme de leur réunion en Assemblée épiscopale régionale, les évêques du Kivu, dans l'Est du pays, ont publié un communiqué condamnant le massacre de Kaniola et rappelant à la communauté internationale ainsi qu'aux autorités locales leurs responsabilités dans la protection de la population civile, d'autant plus que le lieu du massacre se trouve, écrivent les évêques, à 55 km de Bukavu, le chef-lieu de la région et non lieu du stationnement des forces de la MONUC (Mission des Nations Unies au Congo) dont le mandat consiste, entre autres, à protéger la population civile.

[Agence Fides]

Egypte : Nouveaux centres éducatifs fondés par un missionnaire combonien

Dans le quartier des ramasseurs d'immondices du Caire un projet a été mis en place qui se propose d'aider le développement des jeunes en leur offrant un environnement propre, salubre, et alternatif dans lequel ils puissent étudier et recevoir une assistance convenable pour améliorer leurs opportunités d'insertion dans le monde du travail, et de mettre ensemble des personnes de religion, de culture et d'ethnie différentes, pour leur offrir de l'aide et pour promouvoir la tolérance et la paix.

[Agence Fides]

Kenya : La Fondation Kianda œuvre pour le développement social de la femme

Grâce au projet TOT (Training of Trainers : formateurs de formateurs) inspiré par les enseignements de l'Opus Dei, plus de 500 femmes au Kenya ont pu démarrer un petit commerce, qu'il s'agisse de louer des ânes pour le transport, de gérer des commerces de coiffure ou d'alimentation, des ateliers de couture ou de cosmétique.

Ce projet consiste à préparer plusieurs jeunes femmes à faire des études universitaires afin qu'à leur tour, elles enseignent aux femmes du monde rural comment démarrer un petit commerce. C'est ainsi que 73 étudiantes universitaires ont permis à plus de 500 femmes de 25 à 60 ans de bénéficier de ces cours.

[Agence Fides]

Nigeria : Ouverture d'un centre d'accueil pour les victimes de la traite des êtres humains

Le bureau *traite des êtres humains* de l'Union des Supérieures majeures italiennes s'est rendu compte de la nécessité de créer un centre polyvalent pour s'opposer à la traite des êtres humains afin de protéger et d'aider de façon spéciale les femmes et les mineurs en danger. Avec l'aide de la Conférence épiscopale italienne, il s'est lancé dans la construction d'un centre à Benin City qui devait être inauguré à la mi juillet.

Ce centre a pour objectif d'empêcher l'exode de nombreux africains, la promotion des campagnes de prévention et des cours de formation pour redonner dignité et liberté à des femmes victimes d'exploitation.

[Agence Fides]

Ouganda : Radio Pacis déclarée « meilleure radio d'Afrique »

C'est la radio fondée à Arua avec la contribution des missionnaires comboniens qui a reçu cette année la prestigieuse reconnaissance attribuée par la BBC (British Broadcasting Corporation) qui, dans ses attendus, a noté qu'elle est « *un excellent exemple de ce que peut faire une radio communautaire avec un siège en dehors de la capitale* ». Avec un personnel réduit et peu de moyens, l'émetteur, déclare la BBC, « *est en mesure d'affronter des problématiques locales engageantes, fournissant aussi des conseils sur les questions médicales et discutant de sujets d'intérêt local* ».

Fondée en 2001, *Radio Pacis* couvre un rayon de 200 km, soit la partie septentrionale de l'Ouganda, cette partie du pays qui est le théâtre de la guerre que mène l'Armée de libération du Seigneur (LRA) depuis une vingtaine d'année et qui a forcé quelque 2 millions de personnes à se réfugier dans des camps, ce qui amène la radio à se consacrer largement aux problèmes de ces réfugiés.

[Agence Fides]

République Centrafricaine : L'Eglise doit s'engager au service de la paix

Recevant en audience les évêques centrafricains en visite ad limina, Benoît XVI leur a rappelé que « *c'est dans un contexte difficile que vous devez accomplir votre mission au service du peuple. Aussi, pour répondre aux défis auxquels l'Eglise dans votre pays est confrontée, une collaboration effective est-elle une*

garantie d'efficacité plus grande, mais elle est surtout une nécessité fondée sur une vive conscience de la dimension collégiale de votre ministère ».

En ce qui concerne les priorités de l'Eglise centrafricaine, Benoît XVI a insisté sur la paix et la concorde nationale à promouvoir et a exprimé l'espoir que le deuxième synode sur l'Afrique traite en profondeur des situations préoccupante d'un continent qu'il ne veut plus voir « *oublié dans ce monde en mutation profonde* ». « *La promotion de la paix, de la justice et de la réconciliation, a-t-il ajouté, est une expression de la foi chrétienne dans l'amour que Dieu nourrit pour chaque être humain* ».

[Vatican Information Service]

Rwanda : Journée de deuil national commémorant le génocide de 1994

Benoît XVI a adressé au Président rwandais, Paul Kagame, un message à l'occasion du treizième anniversaire du génocide, le 7 avril, jour du Samedi Saint dans lequel il a fait un parallèle entre la fête chrétienne et ce jour où les Rwandais « *feront mémoire des centaines de milliers de personnes innocentes qui, il y a treize ans, furent les victimes de terribles massacres du génocide* ».

Le Pape a exprimé le souhait « *que tous les Rwandais, guidés par les autorités civiles et religieuses, s'engagent de manière plus généreuse et plus efficace en faveur de la réconciliation nationale et pour la construction d'un pays nouveau, dans la vérité et dans la justice, dans l'unité fraternelle et dans la paix* ».

[L'Osservatore Romano]

Soudan : Benoît XVI demande une solution négociée pour le Darfour

En recevant fin mai l'Ambassadeur du Soudan auprès du Saint-Siège, Ahmed Hamid Elfaki Hamid, venu lui présenter ses lettres de créances, Benoît XVI a déclaré : « *Dans ce conflit meurtrier touchant en priorité les populations civiles, chacun sait qu'aucune solution viable pour arriver à la paix fondée sur la justice ne peut être mise en œuvre par la force des armes* ».

La solution passe obligatoirement « *par la culture du dialogue et de la négociation, en vue d'arriver à une solution politique du conflit, dans le respect des minorités culturelles ethniques et religieuses* ».

Il s'agit là de faire avec courage des « *choix nécessaires et parfois contraignants destinés à mettre*

un terme à une situation de crise, à condition que toutes les parties s'impliquent sincèrement et avec détermination à sa résolution et que les déclarations de principe soient accompagnées de mises en œuvre constructives, en particulier sur les dispositions humanitaires urgentes à promouvoir ».

[Infocatho]

Tchad : Inauguration d'une école pour enfants réfugiés

Le Jesuit Refugee Service (JRS) a inauguré au mois de mai une école élémentaire dans le camp de réfugiés de Habile 3, à l'Est du Tchad.

Prévus pour 511 élèves dont la plupart sont scolarisés pour la première fois, les bâtiments provisoires ont été construits avec l'aide des parents grâce à des matériaux fournis par le JRS qui s'est aussi chargé du matériel scolaire. Les enseignants provenant de la communauté ont également été formés par l'ONG jésuite qui a aidé les parents des jeunes à se former en association pour représenter tous les villages présents dans le camp.

Le camp de Habile 3 a été créé après que des villages aient été attaqués par des rebelles, obligeant les habitants à fuir.

L'implantation de l'école primaire va permettre à terme à cette région de remonter le taux de scolarisation qui est spécialement bas. Mais, comme l'a expliqué le directeur du projet, Gonzalo Sanchez-Teran, ce taux reste néanmoins encore bas, parce qu'on manque d'enseignants, notamment d'enseignants qualifiés.

Le JRS devait installer d'autres écoles dans les autres camps qui comptent plus de 25.000 réfugiés et dont les conditions de vie sont très difficiles à cause du manque d'eau ou de nourriture.

[Agence Fides]

Zambie : Les évêques déçus par l'absence de nouvelle constitution

« *Le peuple est fatigué de la lenteur* » du processus de révision de la constitution. Dans un communiqué publié à la suite de leur réunion le 16 mai, les évêques ont déclaré que « *plus que jamais la Zambie a besoin d'une constitution qui puisse permettre une transformation politique positive* » et que les Zambiens veulent avant les échéances électorales, présidentielles et législatives de 2011, une nouvelle constitution et non pas des amendements à celle en vigueur depuis l'indépendance de 1964. Il s'agit là de recomman-

dations faites en 2005 par un comité de révision constitutionnelle auxquelles le gouvernement a répondu qu'un tel changement de constitution demanderait beaucoup de temps et d'argent.

[Catholic News Service]

AMERIQUE

Séminaire sur l'impact de la mondialisation en Amérique latine

En préparation de la Ve conférence générale du CELAM, la Conférence des évêques du continent latinoaméricain, un séminaire était organisé à Rome par le CELAM et Misereor pour étudier les impacts du processus de mondialisation économique dans les pays latino américains.

Dans leurs conclusions, les participants ont souligné que « *l'économie dans son ensemble doit être au service de l'homme et du bien commun* ». Ils ont lancé à tous les hommes et les femmes de bonne volonté un appel pour qu'ils fassent bon usage de la planète, « *en mettant en pratique les principes fondamentaux comme le bien commun, la subsidiarité, la solidarité* ».

Le communiqué final aborde l'actuelle crise de civilisation, mais privilégie néanmoins « *la richesse de la diversité culturelle de nos peuples qui présente des fondements suffisants pour combattre cette crise des valeurs* ». D'où l'importance de « *reconnaître que les valeurs éthiques sont essentielles pour la validité d'un système économique réussi vraiment soutenable à long terme. Des valeurs comme la transparence, la justice, la responsabilité, la solidarité, entre autres* ».

Pour les évêques latinoaméricains présents au Séminaire l'éthique chrétienne, qui cherche avant tout le bien commun, « *conduit à la création pour chacun, à la lutte contre la corruption, à la validité des droits du travail et syndicaux, à considérer comme priorité la création d'opportunités économiques pour les secteurs de la population traditionnellement marginalisés comme les femmes et les enfants* ».

[Agence Fides]

Brésil : Don de Benoît XVI en faveur de la défense de l'Amazonie

Durant son séjour au Brésil à l'occasion de l'ouverture des travaux du CELAM, la Conférence des évêques du continent latinoaméricain, Benoît XVI a tenu à faire un don de 200.000 dollars à la

Conférence nationale des évêques du Brésil pour soutenir un projet de défense de l'Amazonie que l'épiscopat a voulu promouvoir.

En s'adressant aux jeunes rassemblés dans le stade municipal de Sao Paulo, Benoît XVI avait déclaré : « *La destruction de l'environnement en Amazonie et les menaces contre la dignité humaine de ses populations exigent un plus grand engagement dans tous les domaines d'action* »

[Infocatho]

Etats-Unis : La loi sur le suicide en Californie considérée comme anti-catholique

Un expert international en bioéthique, Wesley J. Smith a qualifié la loi sur le suicide assisté médicalement comme « *manifestement et implicitement anti-catholique* », accusant ses défenseurs de vouloir « *forcer l'enseignement moral de l'Eglise Catholique à se soumettre à la culture de mort* ».

Rappelant que cette loi permet de mettre un terme à la vie comme un moyen approprié de mettre un terme à des souffrances, il devient alors logique d'étendre ce qui peut être considéré comme un traitement médical légitime aux malades chroniques, à ceux qui sont en phase terminale, à ceux qui souffrent de douleurs impossibles à calmer, voire aux déprimés.

Pour Wesley J. Smith, les cliniques catholiques sont soit obligées d'accepter ces suicides médicalement assistés, soit conduites à fermer.

[Catholic News Service]

ASIE

Bornéo : Une association de crédit mutuel animée par des catholiques

Neuf enseignants catholiques ont fondé en 2001 dans la province de Kalimantan-Ouest une association de crédit mutuel qui travaille au développement de l'économie locale en s'efforçant de renforcer la solidarité entre les différents groupes ethniques et religieux.

Selon les chiffres fournis au cours de la dernière assemblée générale, le crédit mutuel appelé *Courant de solidarité* compte 4.500 membres et son capital s'élève à près de 2 millions d'Euros. Ses revenus ont été en 2006 de 300.000 Euros, soit une augmentation de 100 % par rapport à l'année précédente.

S'adressant principalement aux classes les plus défavorisées « *tout en instillant une semence de paix et de solidarité* », pour reprendre les termes de son président, vicaire général du diocèse de Ketapang, l'association se soucie de la santé de ses membres ainsi que du coût des inhumations.

[Eglises d'Asie]

Cambodge : le roi inaugure une école animée par les Salésiens

Norodom Sihamoni s'est rendu en février dernier à Sihanoukville. C'était une première depuis son couronnement en 2004 dans la ville qui porte de la nom de son père. Il y est venu pour inaugurer une école hôtelière animée par des religieux salésiens de Don Bosco. Alors qu'aux étudiants, il leur demandait de tout faire pour « *acquérir une formation qui contribuera au développement du pays* », il a remercié les religieux pour le travail que leur congrégation a entrepris dans le domaine de l'éducation au Cambodge.

[Eglises d'Asie]

Corée du Sud : Un centre de consultation et de soutien pour jeunes en difficulté

Créé par les Salésiens, le Centre de consultation et de soutien *Gang Won* dans la ville de Chun Cheon accueille des jeunes en difficulté psychologique, marqués par le traumatisme, des victimes de la toxicodépendance, des marginaux, voire des jeunes au chômage ou dépressifs.

Ce centre qui est à 120 km de Séoul et proche de la frontière avec la Corée du Nord offre un service d'urgence 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.

Ce centre s'est intégré dans le réseau gouvernemental dépendant directement du premier ministre. Cette collaboration avec des établissements gouvernementaux est importante pour les Salésiens car elle leur permet de partager avec tous ceux qui sont engagés dans le secours des jeunes en danger le charisme de leur fondateur, Don Bosco.

[Agence Fides]

Inde :

♦ **Manifestation des chrétiens contre les violences qui les touchent.** Le 29 mai dernier, des chrétiens – ils étaient un bon millier – ont manifesté à New Delhi pour protester contre l'inaction des autorités fédérales face aux violences anti-chrétiennes commises dans le pays.

On a dénombré au moins 80 attaques depuis le début de l'année, principalement dans les Etats contrôlés par le Parti du peuple indien, connu pour sa proximité avec les thèses des hindouistes, mais également dans les Etats dirigés par le Parti du Congrès au pouvoir au niveau fédéral depuis 2004.

Un mémorandum avait été remis cinq jours plus tôt au Premier Ministre ainsi qu'à la responsable du Parti du Congrès, Sonia Gandhi dans lequel les chrétiens faisaient part de leur profonde préoccupation face à la montée des violences.

Pour le président du *All India Catholic Council*, John Dayal, le Parti du Congrès qui, selon lui, a été porté au pouvoir par les voix « *des dalits (intouchables), des minorités et des pauvres, qui espéraient trouver là un parti qui les protégeraient* » doit réagir et prendre ses responsabilités.

Pour la présidente de l'*India Peace Organization*, la musulmane Begum Fatima, un des motifs de violence contre les chrétiens est qu'ils convertissent au christianisme des pauvres et des aborigènes. Elle s'est étonnée du refus opposé à ces conversions, alors que l'on célèbre des conversions « en masse » des intouchables et des classes arriérées.

[Eglises d'Asie – Agence Fides]

♦ **L'Eglise catholique salue la victoire d'une « intouchable » dans l'Uttar Pradesh.** L'accession au poste de ministre-président de l'Uttar Pradesh de l'*intouchable* Kumari Mayawati a été salué par l'évêque catholique de Varanasi, Mhr Raphy Manjaly comme un signe positif qui montre que l'Etat va dans la bonne direction.

Le parti de Madame Mayawati a obtenu la majorité absolue au parlement local après que les Dalits (intouchables) se soient alliés aux brahmanes. Cette victoire est considérée par des analystes politiques comme pouvant déclencher une nouvelle révolution sociale en Inde.

[Eglises d'Asie]

♦ **Il faut promouvoir un journalisme fondé sur les valeurs authentiques.** Le nouveau président de l'Association de la presse catholique indienne, le P. Adolf Washington élu au mois de mai dernier, prône un journalisme qui ne recherche pas le scandale ou le sensationnel, qui respecte l'homme, sa dignité et ses droits fondamentaux, qui promeuve la justice et la solidarité, luttant contre les discriminations.

Journaliste freelance, âgé de 35 ans, le nouveau président de l'Association veut dépasser la sphère

purement catholique pour rendre présentes les valeurs chrétiennes dans les médias séculiers en s'adressant au grand public.

L'Association a été fondée en 1964 et comprend 150 membres.

[Agence Fides]

♦ **Publication en langue malayalam de « L'Observatore Romano ».** La maison d'édition carmélitaine *Carmel International Publishing House* située dans l'Etat du Kerala a lancé une édition hebdomadaire du quotidien du Saint-Siège dans la langue locale afin de rendre familières les paroles du Pape et l'information venant du Saint-Siège.

Lancée en 25.000 copies, cette version est vendue dans les paroisses, les écoles, les associations et devrait rapidement être éditée à 100.000 exemplaires.

La langue malayalam est parlée par 32 millions de personnes surtout au Kerala qui compte environ 20% de chrétiens.

[Agence Fides]

Pakistan : Premier anniversaire d'un programme radio interreligieux

Près de 140 personnes ont fêté au mois de mai la 52ème semaine de la radio *La voix du monde* qui est la seule radio du Pakistan à promouvoir l'harmonie interreligieuse.

Une fois par semaine elle émet pendant 30 minutes sur toute la province du Pendjab avec, notamment, un entretien entre responsables religieux, étudiants et intellectuels sur les questions de la vie quotidienne, comme l'harmonie sociale ou l'éducation.

L'entreprise est difficile dans un pays où la tentation est grande pour l'Islam de revenir à la *religion traditionnelle* mais les résultats semblent encourageants, grâce, notamment, à l'aide des médias telles que *Radio Pakistan Lahore*.

[Eglises d'Asie]

Sri Lanka : pessimisme de l'Eglise catholique concernant la guerre civile

Pour le Président de la Conférence des évêques catholiques, Monseigneur Vianney Fernando, ce qui est à la racine de ce conflit vieux de vingt-trois ans est l'absence de sentiment national partagé : Selon lui, les populations s'identifient par leur appartenance religieuse (bouddhisme, hindouisme, islam ou chrétienté) ou linguistique (tamoul ou cinghalais). Ils ne disent jamais en premier lieu qu'ils sont sri lankais.

Bien que largement minoritaires, les chrétiens qui ne forment que 7 % de la population (contre 70% de bouddhistes et 15 % de musulmans) ont un avantage : ils appartiennent aux deux groupes ethniques et bien que cinghalais et tamouls accusent l'Eglise de soutenir l'autre camp, elle peut et doit jouer un rôle de médiateur, ce qui est loin d'être chose facile !

[Eglises d'Asie]

Terre Sainte : 40 ans après la guerre de 1967, un appel à travailler pour la paix

Dans une lettre marquant ce 40ème anniversaire, les responsables chrétiens de Terre Sainte déclarent « *Il est parfaitement inadmissible de voir se continuer une situation où les Palestiniens endurent des vexations et des humiliations quotidiennes en étant privé des droits humains reconnus internationalement, soi-disant pour assurer la sécurité des Israéliens, alors que nous pensons que la sécurité d'Israël dépend de la liberté et de la justice pour les Palestiniens* ».

Le Patriarche latin de Jérusalem, Monseigneur Michel Sabbah, le custode de Terre Sainte Pierbattista Pizzaballa, l'Archevêque maronite Paul Nabil Sayah de Haïfa, l'évêque melkite George Baker et le Père Arménien Rafael Minassian, signataires de cette lettre déclarent qu'il est largement temps « *d'intensifier les contacts pour mettre fin à l'occupation et établir un état Palestinien indépendant avec des frontières clairement définies donnant ainsi aux deux peuples leur dignité humaine, la sécurité et des possibilités égales.* »

[Catholic News Service]

EUROPE

Il faut des politiques éducatives courageuses

S'adressant aux participants à la 22ème session de la Conférence permanent des Ministres européens de l'éducation, le chef de la délégation du Saint-Siège, Mgr Michael Miller, Secrétaire de la Congrégation pour l'Education catholique a rappelé que le thème de la session, à savoir « *Construire une Europe plus humaine et inclusive ; contribution des politiques éducatives* », rencontrait les objectifs stratégiques définis en 2005 à Varsovie : « *La réalisation de cet objectif implique nécessairement que la société respecte la dignité de chaque personne humaine, une société dans laquelle fournir une éducation de qualité pour tous est un but indispensable* ».

Pour le Saint-Siège, ce qui est important c'est « *le développement cognitif, moral et spirituel des étudiants ; la transmission des valeurs et de la culture ; la promotion d'une cohésion sociale ; et la maturation de la personnalité de l'étudiant dans toutes ses dimensions. De plus, une éducation intégrale devrait contribuer à former la nouvelle génération à la participation sociale, à la solidarité et au sens critique de la réalité* ».

Pour ce faire, il faut que l'on s'appuie sur toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans l'œuvre éducative et en même temps ne pas laisser sur le bord de la route les plus faibles : « *L'attention portée par les politiques éducatives aux droits de l'enfant représente un aspect significatif de cette protection. L'éducation devrait être un moyen d'aider l'enfant à satisfaire ses besoins affectifs et cognitifs* ».

Enfin, a souligné le représentant du Saint-Siège, « *l'école doit être une communauté d'éducation caractérisée par le respect, l'amour et l'attention réciproque* ».

[L'Osservatore Romano]

Congrès international sur le christianisme et la sécularisation

Organisé fin mai à Rome, sur le thème « *Christianisme et sécularisation. Défis pour l'Eglise et pour l'Europe* », ce congrès a permis à des personnalités de premier plan de la Curie de s'exprimer. Ainsi le Cardinal Tarcisio Bertone, Secrétaire d'Etat, a déclaré que « *la sécularisation, en se fermant aux valeurs transcendantes, se ferme à la vérité et la remplace par une idéologie, le scepticisme ou le nihilisme* ». C'est pourquoi il a appelé les chrétiens à ne pas « *se concevoir comme le reste d'une Europe en voie de disparition, mais comme l'avant-garde d'une nouvelle Europe qui peut être réaliste et non cynique, riche d'idéaux et libre d'innocentes illusions, en s'inspirant de la vérité de l'Evangile, vivifiante et éternelle* ».

Même tonalité de la part du numéro deux de la Secrétairerie d'Etat, Monseigneur Dominique Mamberti, Secrétaire pour les relations du Saint-Siège avec les Etats, qui a déclaré qu'il ne fallait pas voir dans les propositions ou les réserves concernant des décisions législatives, une quelconque « *forme d'intolérance ou d'ingérence, mais surtout, et en premier lieu, comme une libre manifestation des propres opinions (de l'Eglise), un tel droit appartenant à chaque citoyen, et une forme d'exercice de son devoir qui consiste, en tant qu'Eglise, à éclairer les consciences pour le bien commun* ». Pour Monseigneur Mamberti la démo-

cratie a besoin de valeurs et par conséquent de religion, « *dans la mesure où elle peut s'en inspirer en vue d'une coexistence pacifique et respectueuse de la dignité humaine* ».

[Infocatho]

Rassemblement chrétien à Stuttgart

Pour la seconde fois Stuttgart a été le centre d'un gigantesque rassemblement sur « *Ensemble pour l'Europe* ».

Organisé par quelque 170 communautés, groupes et mouvements chrétiens dont, notamment, le Mouvement des Focolari, la Communauté San Egidio, Fondacio, Pax-Christi, etc., l'événement a été relayé dans un grand nombre de villes du continent.

Dans leur déclaration finale, les participants – dont de nombreuses personnalités politiques - ont demandé aux Eglises d'être une force pour défendre l'identité chrétienne du continent et une plus grande solidarité avec les pauvres et les marginalisés, notamment en Afrique.

[Catholic News Service - Europ2007]

Allemagne : Une chaire Benoît XVI

L'université de Ratisbonne, dans l'est de la Bavière, a instauré une chaire qui se consacrera exclusivement à l'étude et à l'approfondissement de la théologie que le cardinal Joseph Ratzinger, actuel Pape Benoît XVI a propagé durant sa vie de savant. Benoît XVI a enseigné à Ratisbonne de 1969 à 1977 avant de devenir l'archevêque de Munich.

L'Allemagne, pays concordataire, dispose d'une vingtaine de facultés de théologie qui sont partie intégrantes des universités d'Etat.

Cette nouvelle institution se chargera de publier les œuvres complètes du théologien, ce qui devrait prendre une vingtaine d'années.

Benoît XVI a estimé que cette chaire ne devait pas uniquement s'occuper de ses œuvres, mais aller au-delà pour s'engager dans le sens d'une théologie portée par la foi qui montre à une société de plus en plus sécularisée les trésors de la pensée chrétienne.

[L'Homme Nouveau]

France :

♦ **Les rapports de l'Etat et des religions.** A l'occasion de l'inauguration de la Maison des Evêques de France, la nouvelle ministre de l'Intérieur qui est

aussi en charge des cultes, Michèle Alliot-Marie qui assistait à la cérémonie en compagnie d'autres membres du gouvernement s'est déclarée « *particulièrement heureuse* » voire « *touchée* » par l'invitation qui lui avait été faite et l'a interprétée comme « *une nouvelle marque de confiance et de cordialité* ». Elle a ajouté : « *la conception française des relations entre l'Etat et les cultes est fondée sur la neutralité de l'Etat. Elle repose aussi et surtout sur la tolérance, le dialogue, la confiance et bien entendu le respect des missions de chacun. Trop souvent, cette dimension du dialogue de l'Etat avec les religions est occultée ou minimisée au profit d'une présentation simpliste, réductrice, et même parfois défensive. Je le regrette.* »

Revenant sur la réflexion engagée en 2006 concernant le cadre juridique des rapports entre l'Etat et les cultes, la ministre a annoncé qu'elle comptait y donner rapidement une suite. Elle a terminé en déclarant que responsables politiques, religieux, associatifs, élus, citoyens « *nous devons allier en permanence la réflexion à l'action, rassembler sans nier nos différences, rechercher ce qui peut nous réunir plutôt que ce qui nous sépare. Dans un monde qui a vu s'effondrer la plupart des repères idéologiques et moraux, les religions ont plus que jamais vocation à éclairer la société, qu'elle soit civile ou politique.* »

[La Croix]

♦ **Benoît XVI et le rapprochement des mouvements scouts catholiques français.** A l'occasion du centenaire du scoutisme, le Pape a adressé au Président de la Conférence épiscopale de France, le Cardinal Jean-Pierre Ricard, une lettre dans laquelle il se réjouit qu'entre les trois mouvements scouts catholiques français – Scouts et Guides de France, Guides et Scouts d'Europe, Scouts unitaires de France – « *des collaborations puissent se réaliser, dans le respect des sensibilités de chaque mouvement, en vue d'une plus grande unité au sein de l'Eglise* ».

S'adressant aux cadres du scoutisme, il leur rappelle « *qu'ils ont, avant tout, à éveiller et à former la personnalité des jeunes qui leur sont confiés par les familles* ». Il dit leur faire confiance « *afin de poursuivre la route, dans un soutien de plus en plus fort entre les mouvements, et de proposer aux garçons et aux filles d'aujourd'hui une pédagogie qui forme en eux une personnalité forte, fondée sur le Christ et désireuse de vivre des idéaux élevés de foi et de solidarité humaine* ».

[La Croix]

♦ **Anniversaire de « Nouvelle Cité ».** Créée à l'image de sa sœur italienne, la Revue et maison d'édition *Nouvelle Cité* est depuis 50 ans la vitrine du Mouvement des Focolari en France

En ce qui concerne la revue mensuelle, elle est tirée à 6.000 exemplaires qui touchent environ 10.000 lecteurs qui sont pour trois quarts des membres du mouvement et pour un quart des sympathisants.

La maison d'édition édite 300 titres. La collection la plus diffusée (112 volumes) « *Prier quinze jours avec ...* » des éditions intégrales : les écrits spirituels de Charles de Foucault et les œuvres complètes de Madeleine Delbrêl. Le livre de John Kiser « *Passion pour l'Algérie, les moines de Thibirine* » a obtenu le Prix des libraires Siloë 2006.

[Nouvelle Cité]

ORGANISATIONS CATHOLIQUES

Action Catholique Ouvrière

Le numéro 516 (mai-juin 2007) de la revue de l'ACO rend compte du séminaire annuel du Mouvement des Travailleurs Chrétiens d'Europe qui s'est tenu à Séville du 10 au 13 mai, consacré aux migrations en Europe.

www.acofrance.fr

Caritas Internationalis

Le Cardinal Oscar Andrés Rodriguez Maradiaga, archevêque de Tegucigalpa (Honduras) a été élu Président de l'Organisation caritative en remplacement de Monseigneur Fouad El-Hage.

Au cours de cette réunion Caritas Internationalis s'est associée aux autres voix chrétiennes, dont celle du Pape, pour lancer un appel au G8 ainsi qu'au reste du monde en faveur, notamment, des chrétiens du Moyen-Orient

[Agence Fides]

Fédération Internationale des Universités Catholiques

Dans son bulletin « *Idem aliter* » du mois de mai, la FIUC annonce la création d'une nouvelle Université catholique de Louvain en 2010. Elle sera formée de l'intégration des quatre universités membres de l'Académie de Louvain : les Facultés universitaires Saint-Louis (FUSL) - les Facultés

universitaires catholiques de Mons (FUCaM) - les Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP) et l'Université catholique de Louvain (UCL). L'objectif est de renforcer la visibilité internationale tout en développant l'ancrage local et régional.

Ce même numéro de mai annonce l'organisation d'une conférence internationale à Lisbonne (Portugal) du 14 au 17 novembre 2007 intitulée « *L'université catholique : défis d'hier et d'aujourd'hui. Construire l'avenir* ».

Le bulletin édite un numéro spécial consacré aux activités 2005-2007 du Centre de Coordination de la Recherche.

Pour plus de renseignements : www.fiuc.org

Mouvement International d'Apostolat des Milieux Sociaux Indépendants

Le MIAMSI annonce que sa 12^{ème} Assemblée Générale se tiendra du 24 au 29 octobre 2008 à Malte, sur le thème « *Les migrations, une chance pour construire des ponts (Familles, cultures, religions et peuples en dialogue)* ».

Cf www.miamsi.org

Union Catholique Internationale de la Presse

Sous le titre « *Média et religion : risque ou opportunité* » l'UCIP a tenu début juin son congrès mondial à Sherbrooke, Canada. Benoît XVI dans un message aux congressistes a invité les médias catholiques à avoir « *un impact positif sur les personnes* ».

Pour le président du Conseil pontifical pour les communications sociales, Monseigneur John P.Foley, « *il est absolument nécessaire qu'il y ait des catholiques engagés dans le domaine de la communication (...) capables d'apporter les valeurs chrétiennes dans leur vie professionnelle* ».

Durant son congrès – qui a lieu habituellement tous les trois ans – l'UCIP a décerné sa prestigieuse Médaille d'Or à l'hebdomadaire irakien Al-Fikr Al-Masihi (Pensée chrétienne).

« *Cet hebdomadaire, a expliqué l'UCIP, a survécu aux crises de l'histoire du pays net est devenu un point de référence pour tous les peuples et pour tous les groupes ethniques et linguistiques. Il est un exemple majeur de liberté de presse, une voix de paix et d'harmonie entre les peuples, promotrice des valeurs humaines* ».

[Agence Fides – Infocatho]

LA VIE DU CCIC

Décès du Père Lucien Schmitt

C'est le 10 juillet dernier qu'à l'âge de 87 ans, nous quittait celui qui fut de longues années durant un compagnon infatigable du CCIC

Né en 1921, il fut ordonné prêtre dans la communauté des Oblats de Marie Immaculée en mars 1947 et partit l'année suivante pour le Sri Lanka où il resta trente ans, remplissant les fonctions de prêtre de paroisse, de vicaire général du diocèse de Colombo et aussi de Provincial des Oblats.

C'est en 1977 qu'il arriva à Aix la Chapelle comme membre de l'organisation d'aide de l'Eglise d'Allemagne *Missio*. C'est au titre de représentant de *Missio* qu'il vint participer aux activités du CCIC qu'il accompagna concrètement jusqu'à l'âge de sa retraite en 1997 où il passa le flambeau à ses successeurs. .

Avec le départ du Père Lucien Schmitt, le CCIC perd un de ses amis les plus fidèles dont le dévouement ne sera pas oublié de si tôt.